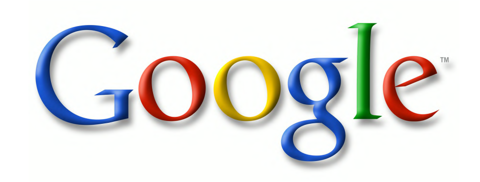
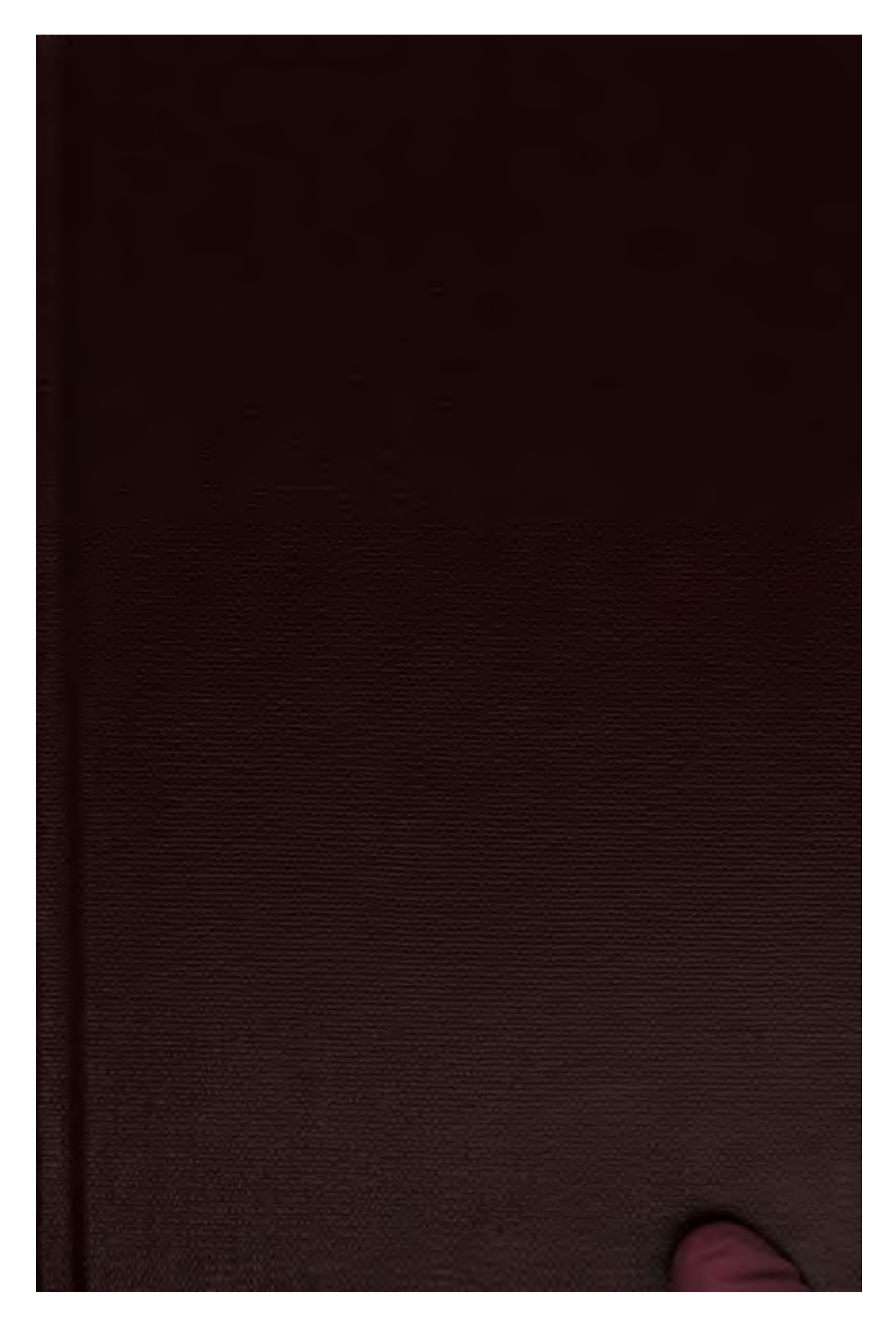






STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES



ŒUVRES COMPLÈTES

DE

VOLTAIRE

52

TABLE GÉNÉRALE ET ANALYTIQUE

II

APPENDICE

ANCIENNE MAISON J. CLAYE

PARIS. — IMPRIMERIE A. QUANTIN

7, RUE SAINT-BENÔIT, 7

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

VOLTAIRE

NOUVELLE ÉDITION

AVEC

NOTICES, PRÉFACES, VARIANTES, TABLE ANALYTIQUE

LES NOTES DE TOUS LES COMMENTATEURS ET DES NOTES NOUVELLES

Conforme pour le texte à l'édition de BEUCHOT

ENRICHIE DES DÉCOUVERTES LES PLUS RÉCENTES

ET MISE AU COURANT

DES TRAVAUX QUI ONT PARU JUSQU'A CE JOUR

PRÉCÉDÉE DE LA

VIE DE VOLTAIRE

PAR CONDORCET

ET D'AUTRES ÉTUDES BIOGRAPHIQUES

Ornée d'un portrait en pied d'après la statue du foyer de la Comédie-Française

---

TABLE GÉNÉRALE ET ANALYTIQUE

II

APPENDICE



PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

1885

TABLE

GÉNÉRALE ET ANALYTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS

LES ŒUVRES DE VOLTAIRE

(Les chiffres romains indiquent les tomes, et les chiffres arabes, les pages.)

L

M

ment des empereurs romains, XXXI, 83. — Vers sur leur intrépidité, VIII, 139. — Que les martyrs font des prosélytes, XII, 333. — Que la religion chrétienne en a fait mille fois plus que tous les païens, XXVII, 51, 67. — Que le nombre en a été bien moins grand qu'on ne l'a dit, XXXI, 82, 83. — Équivoque sur ce mot, XXV, 51.

Marvel, fameux poète anglais qui faisait fort bien des vers latins, XVIII, 296. — Son inscription pour le portrait de Cromwell envoyé à la reine Christine de Suède, 297.

Marville (Claude-Henri Feydeau de), lieutenant de police. Lettre qui lui est adressée en 1738, au sujet des *Éléments de Newton*, et notice qui le concerne, XXXIV, 538. — Autres lettres en 1742, au sujet de *Mahomet*, XXXVI, 147, 173. — Plainte que Voltaire lui adresse contre les libraires Didot et Barrois, au sujet de libelles publiés par eux contre la marquise du Châtelet, L, 406 et suiv. — Autres plaintes de l'auteur en 1744, au sujet d'une ode imprimée sous son nom, 408, 409. — Lettre que Roi lui écrit en 1746 pour protester contre les accusations de Voltaire, XXXVI, 437. — L'auteur lui demande la liberté de deux colporteurs inculpés dans l'affaire Travenol, L, 410.

Mascarades amoureuses (*les*), comédie de Guyot de Merville, XXXIV, 147.

Mascaron (Jules), évêque de Tulle, puis d'Agen. Médiocre et célèbre prédicateur, XX, 150. — Ses *Oraisons funèbres* appréciées, XIV, 102. — Elles ont balancé d'abord celles de Bossuet ; à quoi servent aujourd'hui, *ibid.* — Pourquoi ce prélat se fit ordonner une seconde fois, et détermina un grand nombre de prêtres manceaux à imiter son exemple, XX, 150.

Masénius (le P.), jésuite. Auteur de *la Sarcotis*, poème latin dont la conformité avec le *Paradis perdu* fit accuser Milton de plagiat, XVIII, 590. — Vers qu'on en cite comme dignes du siècle d'Auguste, 591. — Son poème apprécié, *ibid.*, 592.

Masham (milady), favorite de la reine Anne. Cause la disgrâce de la duchesse de Marlborough, XIV, 402.

Masque de fer (l'homme au). Conjectures et anecdotes sur cet étrange captif, si illustre et si ignoré, XIV, 427 et suiv.; XVII, 204. — Époque de sa mort, et lieu de sa sépulture, XIV, 428 ; XV, 108. — Des personnes qui ont été du secret à son égard, *ibid.* — Logea au château de Palteau près de Villeneuve-le-Roi, XXIV, 481. — La Beaumelle réfuté à son sujet, XV, 107 et suiv. — Ce qu'il y a de plus probable dans ce qu'on en raconte, XVII, 207 et suiv. — Lettre écrite à son sujet par l'auteur à un gentilhomme d'Avignon, XLIII, 30.

Massacre. Origine de ce mot, sa signification, et emploi divers qu'on en fait, XX, 48.

Massacre des innocents. — Voyez *Innocents.*

Massacres religieux. De ceux commis au nom du Seigneur, d'après les livres hébreux, IX, 259; XXIV, 442 et suiv.; XXIX, 510, 511, 519. — Relevé de ceux qui eurent lieu parmi les chrétiens sous Décius, XXVIII, 232 et suiv. — Sous Constantin, *ibid.* — Dans le schisme des donatistes en Afrique, 233. — Pour le seul mot *consubstantiel*, *ibid.* — Dans la querelle des iconoclastes et des iconolâtres, *ibid.* — Sur les manichéens, par les ordres de Théodora, *ibid.* — Dans les disputes excitées par les prêtres pour les chaires épiscopales, 234. — Dans les diverses croisades, *ibid.* — Dans le grand schisme d'Occident, *ibid.* — Dans la guerre des hussites, *ibid.* — Dans les boucheries juridiques de Mérindol et de Cabrières, *ibid.* — Dans la Valteline, XXV, 525; XXVII, 51. — Dans les persécutions contre ceux qu'on a appelés hérétiques ou huguenots, depuis Léon X jusqu'à Clément IX, en France, en Angleterre, en Irlande, XIII, 61 et suiv.; XXVI, 295; XXVIII, 235. — Par la sainte Inquisition, *ibid.* — Dans la conquête de l'Amérique par les Espagnols, 236. — Dans la guerre du Japon

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

APPENDICE

Comme nous l'avons dit dans la préface qui est en tête du premier volume de cette table, des publications importantes ont eu lieu depuis l'achèvement de notre édition. Un certain nombre de lettres de Voltaire, inconnues jusqu'ici, ont été, les unes publiées tout au long, les autres signalées et analysées seulement. Nous allons tâcher de compléter notre recueil, ou du moins de le mettre à jour, comme on dit dans la langue commerciale. Cet appendice se compose de textes que nous croyons pouvoir reproduire, ou de sommaires plus ou moins succincts. Nous suivons l'ordre chronologique.

1. — A M. PHILIPPE

A PARIS.

(Bruxelles, 5 septembre 1741. *Catalogue Dubrunfaut*, n° 6. Simple lettre [illegible] nitié.

2. — A M. FRANÇOIS DIDOT.

e samedi [illegible] décembre 1742). *Catalogue Dubrunfaut*, n° 6; ainsi analysée :

Il lui mande qu'il vient de faire acheter par son secrétaire les cinq vo- (d'une édition de ses *Œuvres*, débitée sans son autorisation, il a trouvé t à la fin du tome III des choses scandaleuses qui méritent le plus sévère [illegible]n. Il suspend encore le procès criminel, parce qu'on lui a promis de lui tous les exemplaires de cette édition. »

3. — A M. DE MARVILLE.

[illegible] 1742). *Catalogue Dubrunfaut*, n° 7 ; ainsi analysée :

[illegible] à l'édition subreptice de ses œuvres. Le plus coupable est

un nommé Henry, qui n'est plus libraire. Il lui adresse deux cents exemplaires. « A l'égard des Didot et des Barrois, ils sont à votre miséricorde, et si je pou-« vais jamais me flatter d'avoir quelque crédit auprès de vous, je l'emploierais « à vous demander très humblement leur grâce. » — Les libraires Didot et Barrois avaient été arrêtés et transférés au For-l'Évêque le 24 décembre. Ils furent mis en liberté le 10 janvier suivant. »

4. — A M. DE MARVILLE.

(Février 1743.) Catalogue Dubrunfant, n° 8; ainsi analysée :

« Il le prie de faire brûler un ballot d'exemplaires, de l'édition clandestine. Auparavant il désirerait en avoir une quarantaine d'exemplaires, qu'il corrigera à la main pour les envoyer en Russie. « C'est d'ailleurs un honneur pour la « France que notre langue commence à être connue à Pétersbourg, et l'honneur « serait plus grand si on demandait d'autres ouvrages que les miens. »

5. — A M. AMELOT,

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

A la Haye, ce 21 juillet 1743.

Monseigneur, j'envoie un courrier jusqu'à Lille. On m'a donné assez d'argent pour faire de ces dépenses. Ce courrier doit donner mon paquet à ma nièce, femme du commissaire des guerres de cette ville, et le paquet est sous le couvert de M. de Maurepas, afin de donner moins d'ombrage.

J'ai profité de mon séjour à la Haye pour faire des liaisons utiles. Les principales sont avec les ennemis de la France ; les autres sont faites avec les ministres publics.

J'en ai tiré, entre autres connaissances, un mémoire secret et détaillé de l'extraordinaire des guerres de cette année et du contingent de chaque province, que j'ai cru devoir envoyer sur-le-champ au secrétaire d'État de la guerre.

Je suis lié assez intimement avec le fameux M. Van Haren; il m'a avoué de quels ressorts il s'est servi pour faire résoudre l'envoi des vingt mille hommes; j'aurai l'honneur de vous en rendre compte lorsque je vous ferai ma cour.

Je sais que M. Van Hoey vous a dépeint M. Van Haren comme un jeune homme qui a plus d'enthousiasme que de raison; mais

1. *Frédéric II et Louis XV*, d'après des documents nouveaux, par le duc de Broglie. Paris, 2 vol. in-8°, 1885.

M. Van Hoey ne l'a jamais vu. Je peux vous assurer (et j'en ai pour ʒarants les ministres les plus expérimentés), que M. Van Haren est ın homme d'un esprit très profond et d'un cœur inébranlable. Il ıura vraisemblablement un crédit durable. Permettez-moi de vous lire, monseigneur, que je ne puis être de l'avis de M. de Fénelon, ıui pense que ce républicain audacieux est partisan du stathoudérat. 'ai eu plus d'une occasion de voir les vrais sentiments que la liberté ːt la chaleur de la conversation découvrent à la longue. Il me paraît ːntièrement opposé à la faction du prince d'Orange. Je souhaiterais qu'un homme de ce caractère pût être attaché à la personne le Sa Majesté, et je ne crois pas qu'il soit impossible d'y réussir.

Vous savez que M. Fagel a dit que la République ne poserait les ırmes que quand la reine de Hongrie serait dans une pleine et entière ouissance de ses droits.

M. Trévor, l'envoyé d'Angleterre, M. de Spork, envoyé titulaire de Hanovre, M. Main, envoyé de Hesse, mais surtout M. de Reisacch, n'ont tenu les mêmes discours.

J'ai entendu dire à M. le comte de Nassau qu'on était dans le lessein de n'écouter d'autre accommodement que celui qui pourrait 'aire un avantage à l'Espagne pour la diviser d'avec la France, et ıui laisserait aux alliés le pouvoir de pénétrer en Alsace et en Lorraine.

Je vous instruis fidèlement de ce que j'entends, sans être tenté l'y joindre des réflexions inutiles. On me parle familièrement, et, ıi j'étais dans le camp du roi d'Angleterre, j'ai lieu de croire qu'on ıe se déguiserait pas davantage, tant on me croit peu à portée, ɔar mon caractère et par ma situation, de profiter de cette franːhise.

Ce bonheur que j'ai de me trouver (je ne sais comment), initié tout d'un coup aux mystères, m'a fait découvrir hier que le roi de Prusse fait emprunter quatre cent mille florins dans Amsterdam. Cette nouvelle est aussi vraie qu'étonnante. Il faut, ou que ses trésors soient moins grands qu'on ne le dit, ou que ce monarque veuille emprunter à trois et demi pour cent pour éteindre une dette qui porte cinq pour cent d'intérêts, et gagner ainsi sur cet emprunt. Je ne vois guère une troisième raison, l'emprunt étant très secret ; dans l'un et l'autre de ces deux cas, je vous demande, monseigneur, si vous ne jugez pas que ce prince accepterait sûrement des subsides en cas de besoin, et s'il ne pourrait pas tenir lieu de ce qu'était autrefois la Suède à l'égard de la France. Je vois ce prince craindre la Russie et l'Autriche, et n'aimer ni les Anglais ni les Hollandais. Je suppose qu'il [illegible] [illegible] avec Sa Majesté, et vous savez sans doute que c'est le [illegible] des vues de son ministre à la Haye, qui

peut tout sur le secrétaire d'État, et qui est fort aimé de Sa Majesté prussienne ; ni l'un ni l'autre ne le font agir; je le sais, mais l'un et l'autre peuvent assurément le déterminer à ce que lui-même approuve et désire.

Je suppose donc que cette union peut se faire avec autant de secret que de bonne foi ; je prends alors la liberté de vous demander si Sa Majesté ferait des difficultés pour donner des subsides au roi de Prusse, et s'il ne serait pas très aisé d'ôter aux alliés une partie des subsistances de l'année prochaine, en les achetant vers le mois de janvier par avance pour le compte du roi de Prusse, soit pour Vesel, soit pour Magdebourg, sous cent prétextes plausibles. C'est une idée que je soumets à vos lumières avec toute la défiance que je dois avoir des miennes. Mais plus j'y réfléchis, plus il me semble que le roi de Prusse peut faire beaucoup de mal aux alliés, et le pis qui en puisse arriver sera de se déclarer à la fin contre eux. Ce pis serait bien votre mieux.

Vous êtes bien sûr, monseigneur, que je ne ferai à ce prince aucune proposition pareille ; mais je vous demande si vous me permettez de lui laisser entrevoir que la France pourrait lui donner des subsides. Je parlerai d'une manière à ne compromettre personne et à ne pas laisser soupçonner que je sois seulement connu du ministère.

Vous savez les marches de ce monarque ; il ne sera à Aix-la-Chapelle que le 13 d'août, et, dans ses voyages, il ne séjournera que deux jours à Berlin. Il m'a fait l'honneur de m'écrire trois fois depuis que je suis à la Haye, pour me bien recommander de m'établir à sa cour, et d'oublier pour jamais la France, sur laquelle je vois par toutes ses lettres qu'on lui donne des idées bien funestes qu'il faudrait à tout moment rectifier.

J'attendrai vos ordres, monseigneur, et je ne précipiterai le moment de voir Sa Majesté prussienne qu'en cas qu'elle m'écrive : « Venez me trouver à Berlin, à mon retour de Silésie, et suivez-moi à Aix-la-Chapelle. »

Au reste, si mes liaisons, et le bonheur que j'ai d'être reçu partout avec bonté et sans défiance, peuvent être de la moindre utilité, il n'y a rien que je ne sois prêt de faire. Je pourrais même parler avec fruit à milord Stairs, qui a de l'amitié pour moi depuis vingt-cinq ans, et qui m'est venu voir plusieurs fois à Bruxelles. Je vous supplie de croire qu'en tout ceci je suis très loin de chercher à me faire valoir, et que mon unique but est de pouvoir être utile avec obscurité et de vous marquer en secret mon zèle.

Je suis, avec le dévouement le plus respectueux, monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Vous pouvez me donner vos ordres dans le paquet de M. de Fénelon. Je vous entendrai à demi-mot, à moins que vous ne vouliez faire chiffrer.

6. — DE M. AMELOT[1].

Le 2 août 1743.

J'ai reçu, monsieur, votre lettre du 21 juillet, qui est venue sous le couvert de M. de Maurepas. Je ne déciderai point sur le plus ou moins de mérite de la personne dont vous me parlez, ni sur ses sentiments par rapport à son pays; mais il a certainement tout ce qu'il faut pour remuer la multitude et pour en exciter le fanatisme; il a prouvé à cet égard de ses talents et de son crédit. Je doute beaucoup qu'un homme de ce caractère puisse jamais être attaché à la bonne cause, ni marcher dans les mêmes voies que ceux qui voudraient qu'on demeurât tranquille : il y perdrait trop personnellement; cependant, si vous croyez qu'on puisse le gagner, indiquez-moi par lesquelles voies vous imaginez qu'on pourrait y parvenir.

A l'égard de l'autre personne dont vous attendez les ordres pour partir, si l'emprunt dont on vous a parlé est véritable, ce n'est sûrement pas par besoin, et je pense que vous en avez deviné la véritable raison. Ainsi, il me paraît peu vraisemblable qu'elle fût tentée de la chose que vous voudriez qu'on lui fît, quoique je ne voie point d'inconvénient qu'en parlant comme de vous-même vous lui laissiez envisager la chose comme possible. Je me flatte que vous êtes bien persuadé de mes sentiments pour vous.

Je crains que cette même personne n'ait été prévenue sur le véritable motif secret de votre départ de ce pays-ci. Je vous en avertis pour que vous preniez plus d'attention à ne pas vous découvrir.

7. — A M. AMELOT[2].

A la Haye, le 6 août 1743, à cinq heures du soir,
au départ du courrier.

Monseigneur, je reçois la lettre dont vous m'honorez, du 2 ce mois. L'emprunt dont j'ai eu l'honneur de vous parler est très véritable.

La personne qu'on pourrait gagner serait très sensible à l'espérance de pouvoir être ambassadeur, mais le temps n'est pas convenable.

Dimanche au matin, 4 du mois, on me montra la dépêche de M. Van Hoey du 26, dont vous verrez un article ci-joint.

1. Même source.
2. Même source.

Le même jour, au soir, arrivèrent des dépêches secrètes du roi de Prusse avec ordre à son ministre de faire des ouvertures et des instances pressantes pour la pacification de l'Allemagne, sans y mêler les affaires d'Espagne et d'Italie. En conséquence, hier lundi, ce ministre eut une conférence secrète avec M. Fagel et le président de semaine; ni l'un ni l'autre n'ont goûté la proposition, à moins que la France ne s'engage à appuyer les desseins de l'Espagne sur l'Italie.

J'ai cru qu'il était de mon devoir et de la bienséance d'en faire part à monsieur l'ambassadeur, quoiqu'on m'ait recommandé le secret.

Vous n'ignorez pas le refus qu'a fait la ville de Nimègue, jointe à la noblesse de ce quartier, de payer les subsides ultérieurs pour la guerre, et la part de la seconde moitié des 1,600,000 florins ci-devant accordés à la reine de Hongrie.

Hier, un des hommes des mieux instruits m'assura que les Anglais font au roi de Prusse les propositions les plus fortes. Il m'a promis de m'en donner copie; mais je doute de l'exécution de sa promesse.

J'irai à Spa avec le ministre du roi de Prusse, qui est mandé par son maître. J'espère vous servir fidèlement et vous rendre toujours un compte véritable, quand même on se douterait de mon voyage; mais j'ai lieu de croire que la personne intéressée ne me soupçonne pas.

J'ai trouvé une occasion fort simple de faire accepter à M. le comte de Podewils un petit présent comme une marque de ma véritable amitié pour lui. Je fais entourer ce petit présent de diamants et j'y emploie l'argent que vous voulez bien permettre que M. de Fénelon m'avance.

Cette petite galanterie, qui ne tire à aucune conséquence, est du moins un nouveau lien de l'amitié très utile qui subsiste entre ce ministre et moi. Il est infiniment agréable à son maître, et je me flatte de ne pas lui inspirer de mauvais sentiments.

Je vous manderai toujours vivement et simplement ce qui parviendra à ma connaissance. La chose dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans mes deux précédentes subsiste toujours. J'attends vos ordres, et je tâcherai de mériter d'en recevoir. V***.

8. — A M. AMELOT[1].

A la Haye, ce 13 août 1743.

Voici, monseigneur, une pièce très secrète que j'ai depuis samedi, 10 du mois, jour auquel elle a été présentée. Je ne crois pas que rien puisse mieux faire connaître l'état présent de ce pays.

Je n'ai point eu l'honneur de vous envoyer la route des troupes qui prennent un chemin si long pour arriver si tard, parce que cette pièce était publique.

Le poète Tyrtée est revenu de Frise, où il a fait tout ce qu'il a voulu. Je ne crois pas que les poètes français soient aussi heureux.

Il n'y a rien de changé ni dans le petit service qu'on vous rend secrètement, et dont je vous ai parlé trois fois, ni dans l'emprunt qu'on fait, ni dans le voyage qu'on doit faire.

Je voudrais que vous fussiez content de mon zèle ; mais les choses sont à présent dans une situation qui me fait craindre que ce zèle ne soit inutile, et qui me fait prendre la liberté de vous demander quelques instructions qui m'empêchent de faire un faux pas. Je pourrais encore avoir le temps de recevoir vos ordres.

Je suis, avec l'attachement le plus respectueux, etc.

P.-S. — On vous mande sans doute qu'un homme avec qui je dois faire un petit voyage a beaucoup parlé de paix et a offert ses services. Vous voyez, monseigneur, que c'est la suite des nouvelles que j'ai eu l'honneur de vous mander, et que je ne me suis trop avancé en rien. Je me flatte que vous m'approuvez de chercher à gagner par tous les moyens possibles l'amitié et la confiance de ce ministre.

Le roi de Prusse est toujours fort inquiet des démarches des Russes. La rigueur des Suédois est ici en exécration.

9. — A M. AMELOT[2].

La Haye, 17 août 1743.

Monseigneur, j'observe que le roi de Prusse n'a été instruit du passage des troupes de la République que par des dépêches datées

1. Même source.

2. Même source. — Voyez cette lettre avec des différences importantes, t. XXXVI, page 235 (n° 1602).

de la Haye du 30 juillet dernier; ainsi il n'a ni balancé, ni perdu un moment pour agir, ou du moins pour paraître agir en roi.

A l'égard de l'arrêt des munitions de guerre que j'ai été assez heureux pour ménager, la personne qui s'était chargée de cette affaire avait le consentement du roi de Prusse pour mettre empêchement au passage dès les premiers jours de juillet; et cela malgré la permission que les États devaient demander pour le passage de ces munitions.

Ces effets sont assez considérables, et j'aurai l'honneur de vous en adresser le mémoire par le premier ordinaire, quand je l'aurai traduit de hollandais en français.

La mésintelligence qui va donc naître de l'arrêt de ces effets n'est fondée que sur l'intérêt; celle qui va éclore du passage des troupes sera fondée sur le maintien de la dignité de la couronne Je souhaiterais que ces deux motifs pussent contribuer à déterminer le roi de Prusse vers le grand but où il faudra l'amener.

J'ai peur que son ministre à la Haye, qui aime passionnément ce séjour, par plus d'une raison, ne ménage autant qu'il pourra une réconciliation; je n'attends donc pas une rupture ouverte. Mais je tâcherai de l'engager à ne faire sa déclaration aux États que peu de temps avant son départ : car plus il aura tardé à éclater, et plus tard la réconciliation se fera, et plus longtemps aussi les munitions de guerre seront arrêtées.

Au reste, je partirai pour Berlin avec le ministre, et je prends sur moi de vous répondre qu'il fera l'impossible pour engager le roi, son maître, à s'unir avec Sa Majesté pour humilier l'Angleterre, et pour lui faire tomber des mains la balance et le sceptre de l'Europe qu'elle se vante de tenir.

Je partirai au plus tard de dimanche prochain en huit. Si vous avez quelques ordres ultérieurs à me donner, daignez me les envoyer à Berlin.

Je suis avec le plus profond respect et le plus sincère attachechement, monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

10. — A M. AMELOT[1].

A la Haye, ce 19 août 1743.

Monseigneur, hier le comte de Podewils reçut une lettre particulière du ministre d'État, son oncle, qui le prie de concilier autant qu'il pourra les esprits, et d'assoupir la querelle naissante au sujet

1. Même source.

du passage des troupes hollandaises sur le territoire du roi, son maître.

L'envoyé de Prusse n'a donc point mis par écrit ses plaintes; mais il a montré au grand pensionnaire et au greffier la lettre du roi, son maître, qui demande réparation de l'outrage fait à la dignité de sa couronne.

Cette querelle d'honneur sera, je crois, peu de chose; mais la querelle d'intérêt sera plus sérieuse. Le grand pensionnaire a été confondu quand le comte de Podewils lui a déclaré ce matin qu'il n'aurait point de passeport pour les munitions de guerre.

Il a exigé des États le payement des droits qui sont hors d'usage, et la restitution d'une somme que le roi de Prusse réclame.

Avant que ces difficultés soient portées des états généraux aux villes, et que tout soit dans les formes, le temps de se servir des munitions de guerre en question sera bien avancé.

J'ai l'honneur de vous envoyer l'état de ces munitions.

Je pars le 22 ou le 23 au plus tard, et je suis toujours avec le même respect et le même zèle, monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur, V.

11. — DE M. AMELOT[1].

Le 22 août 1743.

Comme il est important, monsieur, que ce billet vous arrive avant votre départ pour Berlin, je ne m'entretiendrai pas longtemps avec vous aujourd'hui, et je me hâte de vous écrire deux mots pour ne point retarder le courrier que j'envoie à M. de Fénelon. Je veux donc seulement savoir de vous s'il est encore nécessaire que M. de Maurepas écrive la lettre dont on était convenu pour vous rappeler. Comme vous ne devez plus vous donner comme mécontent de la France, que vous aurez même incessamment lieu d'être satisfait par rapport à la tragédie de *César*, qui sera représentée ces jours-ci, et sûrement avant le voyage de Fontainebleau, ne vous semble-t-il pas que cette lettre serait aujourd'hui entièrement déplacée? C'est sur quoi j'attends votre réponse.

Au surplus, vous pouvez être certain qu'on est ici très content de la manière dont vous vous conduisez, et qu'on vous en sait tout le gré que vous méritez. Je charge M. de Fénelon de vous faire part d'une réflexion que j'ai faite, et dont je crois qu'il est très important que vous fassiez usage.

Je suis plus que personne du monde, monsieur, entièrement à vous.

1. Même source.

12. — A M. AMELOT[1].

Route de Magdebourg, à deux heures après midi,
le 27 août 1743.

Monseigneur, je reçois la lettre dont vous m'honorez, accompagnée d'une lettre de M. de La Ville, dans laquelle il me fait part de l'article en question de cette dépêche de l'envoyé Burmania du 20 mai dernier.

Je prends la liberté de vous dire que je crois que, le 20 mai, on trompa l'envoyé Burmania, ou que lui-même trompa les États-Généraux pour donner alors plus de crédit au parti anglais, ou que je suis fort trompé moi-même.

Je tâcherai de démêler la vérité; mais, quelles que soient toutes les infidélités passées, je ferai mes efforts pour faire sentir à Sa Majesté prussienne ses intérêts présents. J'ose croire que je serai bien secondé, et que, si on peut servir efficacement le roi, voilà le moment le plus favorable.

Je crois, jusqu'à présent, n'avoir point donné de faux avis. Je ne veux pas non plus donner de fausses espérances; mais je peux répondre que je serai bien instruit de ce qui se passera.

Je ne compte pas pour peu de chose le plaisir de recevoir une lettre de M. le comte de Maurepas. S'il veut seulement me faire l'honneur de me mander avec bonté qu'il faut que je retourne incessamment en France, cette lettre fera un très bon effet, en déterminant le roi de Prusse à ne pas me garder plus longtemps que je ne le croirai nécessaire pour votre service.

Je vous prie d'être persuadé de mon respect et du zèle le plus sincère et le plus vif.

Quelque chose qu'ait mandée le très autrichien Burmania, et quelque chose qu'on le suppose avoir écrit, je suis bien sûr que les munitions de guerre des Hollandais ne passeront point, et les états étouffent autant qu'ils peuvent la querelle sur le passage des troupes. Ils cachent la hauteur avec laquelle le roi de Prusse s'est expliqué, la crainte qu'ils ont de lui, et la soumission qu'ils lui témoignent.

1. Même source.

13. — A M. AMELOT[1].

A Bruxelles, le 5 novembre au soir, 1743.

Monseigneur, étant tombé malade, aussi bien que mes domestiques, en revenant de la Haye, et ne sachant encore quand je pourrai partir de Bruxelles, je vous dépêche un courrier jusqu'à Lille pour vous rendre compte de plusieurs particularités dont je n'ai pu encore avoir l'honneur de vous informer.

Je crois d'abord devoir vous dire que, dans mon séjour dans les États du roi de Prusse, Sa Majesté prussienne avait la bonté de m'écrire quelquefois des billets par lesquels il était évident qu'on lui avait donné de très sinistres impressions, et ces préjugés diminuaient à mesure que ce commerce devenait plus vif.

J'ai devant moi une lettre de ce monarque, du 7 septembre, écrite de Potsdam à Charlottembourg; elle commence ainsi :

« Vous me dites tant de bien de la France et du roi, qu'il serait à souhaiter qu'il y eût partout d'aussi bons citoyens... un roi digne de cette nation, et qui la gouverne aussi sagement, peut lui rendre aisément son ancienne splendeur. Personne ne peut acquérir plus de gloire que lui, et nul souverain ne sera assurément moins jaloux que moi de ses succès... »

Je vis ces dispositions se fortifier de moment en moment. Ce prince ne me parlait plus du roi ni en particulier, ni à ses repas, où règne la plus grande liberté, qu'avec une estime, j'ose le dire, respectueuse, tandis qu'il s'expliquait sur les autres avec peu de ménagements, et je saisissais avec bien de l'ardeur toutes les occasions de l'échauffer en faveur de la France. Mais, lorsqu'il fut prêt de partir pour la Franconie, on lui manda que j'étais venu pour épier sa conduite. Il me parut alors réservé et atterré, et je crois qu'il écrivit à M. Chambrier quelque chose de ses soupçons.

J'eus encore le malheur qu'on écrivît à M. de Valori que j'étais chargé d'une négociation secrète à son préjudice. Ma bonne foi dissipa tous ces nuages; je dis au roi de Prusse, lorsqu'il me fit des reproches, qu'il était vrai que j'avais eu l'honneur de vous parler en partant, et que vous m'aviez recommandé seulement de cultiver autant qu'il serait en moi la bonne intelligence qui doit régner entre

1. Même source. — Cette lettre est tellement semblable, sauf certains détails, à celle qui est insérée dans la *Correspondance générale*, sous la date du 21 octobre, qu'il est difficile de croire que l'une ne soit pas l'expédition rectifiée et corrigée dont l'autre, trouvée dans les papiers de Voltaire, n'est qu'une première ébauche. (*Note de M. le duc de Broglie.*) — C'est notre n° 1024.

les deux monarques, simple conseil dont mon zèle n'avait pas eu besoin.

Je dis à M. de Valori que je ne serais que son secrétaire, et que je ne profiterais de la bonté et de la familiarité du roi de Prusse que pour faire valoir ce ministre. Je tins exactement parole. L'un et l'autre furent très satisfaits, et le roi de Prusse me mena en Franconie avec les attentions les plus flatteuses.

Je dois vous informer, monseigneur, qu'avant ce voyage je pris la liberté de conseiller au ministre de l'empereur d'engager son maître à écrire au roi de Prusse une lettre touchante. Vous savez que le roi de Prusse répondit à cette lettre d'une manière dont l'empereur fut très content. Vous savez tout ce qui s'est passé depuis. Je ne cessais de représenter tout ce que vous m'aviez ordonné avec tant de sagesse.

Sa Majesté de Prusse me dit plusieurs fois que je devais avoir une lettre de créance; mais je n'eus garde de la demander; mon seul but et mon seul devoir étaient de mettre M. de Valori en état de réussir, et j'aimais bien mieux parler au roi de Prusse comme attaché à lui que comme envoyé à sa cour. Il me semble que le service du roi y gagnait davantage.

J'allai le 11 octobre à Potsdam, où les ministres ne vont jamais: je trouvai le roi de Prusse irrité contre le roi d'Angleterre, et plus prêt que jamais, me dit-il, à servir puissamment l'empereur, mais encore peu certain sur les moyens. Il me dit enfin que, si les choses tournaient comme il l'espérait, il enverrait au printemps quarante mille hommes soutenir sa médiation, et je remarquerai que, le 10 octobre, un de ses ministres d'État m'avait dit la même chose à Berlin.

Ce monarque voulut qu'à mon retour je passasse par Brunswick. Il me chargea de lettres pour monseigneur le duc, qui me reçut comme un homme attaché au roi son beau-frère. Il fallut rester six jours à Brunswick, où le duc me fit l'honneur de me dire qu'il refusait constamment deux régiments aux Hollandais. Il m'assura que lui et beaucoup de princes n'attendaient que le signal du roi de Prusse, qui tenait le sort de l'empire dans ses mains. Il m'ajouta que le collège des princes était indigné contre l'électeur de Mayence, au sujet de ce mémoire de la reine de Hongrie présenté à la dictature sans les avoir consultés.

« Je souhaiterais, dit-il, que le collège des princes pût s'adresser au roi de Prusse pour soutenir leurs droits, en qualité de roi allié à l'empire. Cette union pourrait en amener bientôt une plus importante. »

Il daigna approuver l'idée où j'étais que, si l'empereur, après le

temps où les délais épuisent la patience, signifiait au roi de Prusse qu'il est obligé de se jeter entre les bras de la cour autrichienne, et de concourir lui-même à faire le grand-duc roi des Romains, cette déclaration, arrachée par la nécessité, précipiterait l'effet d'une bonne intention trop longtemps infructueuse.

Le même prince et le vieux ministre Shlenitz m'assurèrent qu'on commence à redouter, en Allemagne, le caractère inflexible de la reine de Hongrie et la hauteur du grand-duc, et que vous pourriez profiter de cette disposition des esprits.

Oserais-je ici vous soumettre une idée qu'un zèle, peut-être mal éclairé, me suggère? Serait-il mal à propos qu'au lieu de s'en tenir aux négociations d'une diète, dont plusieurs ministres sont vendus au parti autrichien, l'empereur écrivît lui-même des lettres pressantes aux princes dont il attend le plus ; que les réponses de ces princes, portant qu'ils n'attendent que de voir l'étendard de Prusse, fussent portées à Berlin, comme une association déjà signée qui mettrait le roi de Prusse dans la nécessité de se manifester? Je vous demande pardon de cette digression, et je continue mon journal.

A mon passage à la Haye, j'ai été témoin que le ministre prussien a pressé fortement plusieurs membres de la régence sur la pacification. Il a été jusqu'à déclarer au pensionnaire d'Amsterdam que le roi, son maître, serait obligé de prendre des mesures efficaces.

M. le comte de Sinzeim et lui m'ont assuré qu'il fallait que le roi de Prusse demandât la paix en Hollande, mais que, si vous vouliez l'avoir, il ne fallait jamais paraître la désirer. En effet, je suis témoin que le parti autrichien, à la Haye, tâche toujours d'imputer à faiblesse vos démarches les plus raisonnables, et que la ville d'Amsterdam a besoin de vous craindre pour prendre des mesures pacifiques.

J'ai vu deux jours presque entiers le comte de Stairs et beaucoup d'Anglais de mérite. Ils m'ont confirmé qu'il se forme à Londres un parti très considérable qui désire la paix, et que deux cents membres de la Chambre des communes se sont déjà associés. L'un des chefs de ce parti est M. Dodington ; je le connais particulièrement, c'est un homme très riche, très actif, très ferme, et de beaucoup d'esprit.

Voilà à peu près les choses principales qui sont venues à ma connaissance. Il ne me reste qu'à vous souhaiter des succès dignes du roi et de ses ministres, et à vous assurer de mon profond respect

VOLTAIRE.

14. — A M. AMELOT[1].

A Paris, le 14 décembre 1743.

Daignez, monseigneur, agréer encore cette petite marque de mon zèle et de mon attachement. C'est le denier de la veuve. Vous verrez que l'offrande aurait été plus considérable si j'avais eu le grimoire que vous m'avez promis. Je me doute bien que quelque mauvais vent a soufflé; mais il n'y a point de vent qui puisse nuire au véritable dévouement que vous m'avez inspiré. Je prends la liberté de vous adresser ces papiers, parce qu'ils contiennent des nouvelles fort bonnes, fraîches ou vieilles. Je ferai en sorte, dorénavant, que l'on communique tout à ceux qui doivent naturellement vous rendre compte. Je n'ai d'autre objet sinon votre service, et je vous supplie d'être bien persuadé que je ne suis point ce que les Anglais appellent *busy body*, les Romains *ardelio*, et les Français, par périphrase, *homme qui se fait de fête*. Ma fête est que vos affaires prospèrent, monseigneur; comptez que personne ne fait des vœux plus sincères pour vos succès. Permettez qu'ils servent pour le *premier jour de l'an*, tout sincères qu'ils sont.

Je vous supplie, monseigneur, de me renvoyer mes chiffons, et de recevoir, avec votre bonté ordinaire, les respects et le tendre attachement de V...

Faubourg Saint-Honoré, près de l'hôtel Charost.

15. — A M. AMELOT[2].

30 décembre 1743, à Paris.

Monseigneur, j'ai l'honneur de vous envoyer les deux lettres ci-jointes, toutes deux très récentes, l'une de l'ambassadeur de Hollande en cette cour, l'autre du résident de Hollande à Berlin.

On me mande, d'ailleurs, que le voyage de M. de Benting n'est plus un mystère. On sait qu'il est allé voir incognito le prince d'Orange, et que le greffier Fagel veut enfin le faire stathouder.

On m'assure que la crainte de voir la Flandre devenir le théâtre de la guerre retient encore beaucoup de régents, et que, si vous tournez vos armes dans les Pays-Bas, il est à croire qu'alors le cri public forcera le parti pacifique à se joindre au parti guerrier.

1. Même source.
2. Même source.

C'est à vous, monseigneur, à concilier avec ces idées, dont je rends simplement compte, les impressions que peuvent donner d'autres personnes mieux informées.

Je vous dirai avec la même simplicité qu'on croit le prince Guillaume de Hesse très peu attaché à la France, et que les Hessois pourraient vous coûter beaucoup et servir peu. On ajoute que le prince Guillaume de Hesse est cassé, et que l'empereur a besoin d'un général dont la tête et le corps aient beaucoup de vigueur.

Vous savez, monseigneur, ce qui s'est passé entre M. le margrave de Baireuth et moi, dans le plus grand secret. Il est général du cercle de Franconie, il a des troupes, des amis, du zèle, de la bonne volonté pour l'empereur. Voici le moment où il pourrait engager le roi de Prusse, son beau-frère, et le mener plus loin que ce monarque ne voudrait d'abord peut-être.

Je crois que ce parti pourrait être assez prompt, très utile, et moins coûteux que tout ce que le roi de Prusse vous propose pour vous ruiner et en profiter.

Si Sa Majesté trouve dans ces ouvertures quelques apparences d'un avantage réel, j'aurai l'honneur de venir recevoir vos ordres. Les liaisons secrètes que je me suis ménagées me mettraient peut-être en état de témoigner mon zèle pour le service de Sa Majesté.

Je suis avec respect et reconnaissance, monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. V...

Lundi, 30 décembre, faubourg Saint-Honoré.

16. — A M. AMELOT[1].

4 janvier 1744, à Paris.

Voici, monseigneur, deux copies de dépêches que j'ai l'honneur de vous envoyer.

Je crains de vous dire des choses très inutiles en vous marquant que, malgré le bruit répandu en Hollande de l'accession de la province de Groningue entière au payement des subsides, cependant celui qui a vu la résolution de cette province entre les mains de son premier député, m'assure qu'il n'en est rien, et que Groningue ne cherche que des subterfuges pour ne point payer. Je crois qu'Utrecht refuse sans subterfuges. Puisse cette diversion être aussi funeste à la Hollande que l'union dans laquelle on obéit ici aux ordres du ministère doit être utile à la France.

1. Même source.

Je vous renouvelle, monseigneur, les assurances de mon tendre et profond respect. V...

A Paris, en arrivant, le 4 au soir.

17. — A M. AMELOT[1].

A Paris, ce 8 janvier 1744.

Voici, monseigneur, les propres mots soulignés de la lettre du 3 janvier que je reçus hier au soir en chiffres.

« Une personne qui vient d'arriver d'Amsterdam m'assure positivement que le magistrat de cette ville avait entièrement changé de sentiment, et qu'il insistera à la prochaine assemblée des états de Hollande sur les moyens de rétablir la paix. Je crois qu'on peut faire fonds sur cet avis. »

Vous n'ignorez pas, monseigneur, que le roi d'Angleterre a écrit aux États-Généraux qu'il les priait de se joindre à lui pour l'élection d'un évêque de Liège, et qu'ils ont répondu qu'ils ne s'en méleraient absolument pas.

Ce n'est pas une nouvelle bien importante que M. Trevor ait demandé aux Hollandais de munir les places où les troupes de la République sont en garnison, et qu'on lui ait répondu que c'est aux Anglais à faire la moitié des frais; mais enfin cela prouve toujours qu'il y a de petites semences de zizanie.

Mais une nouvelle plus intéressante, et en même temps assez désagréable, c'est qu'il y a un traité de subsides entre l'Angleterre et Cologne ; je le sais de science certaine, me dit mon correspondant.

Vous savez sans doute, monseigneur, qu'un homme cria : « Vive le prince d'Orange! » dans la grande église hollandaise, le jour de l'an, à la Haye, et qu'il ne fut ni secondé ni réprimé.

Voilà toutes les nouvelles qui sont venues à ma connaissance. Je suis un serviteur bien peu utile, mais je vous suis attaché avec l'estime la plus juste, et avec le plus profond et le plus tendre respect.

18. — A M. AMELOT[2].

13 janvier 1744, à Paris.

On me mande, monseigneur, le résultat d'une conférence secrète qu'on a eue avec MM. de Witt, Halluin et Rosendal, fermement

1. Même source.
2. *Ibid.*

unis entre eux dans des vues de paix et de liberté. Ils sont persuadés que MM. d'Obdam, Benting, Fagel, le grand pensionnaire, etc., veulent parvenir à faire le prince d'Orange stathouder.

J'ai toujours de la peine à croire que le fameux Van Haren, qui a le fanatisme de la guerre, entre aussi dans celui du stathoudérat. Je me fonde sur un portrait satirique qu'il a fait de ce prince et qu'il m'a confié. Cependant je sens bien qu'à toute force on peut vouloir aujourd'hui, pour maître, celui contre lequel on a fait hier une satire, tant les esprits des hommes sont inconséquents.

Les amis de qui j'ai l'honneur de vous parler disent que les troupes qui peuvent agir contre la France dans les Pays-Bas, si les choses restent sur le même pied, ne peuvent aller à soixante mille hommes.

Et voici les expressions dont se servent, mot pour mot, les personnes bien intentionnées :

« Il faut nous faire voir le danger de plus près pour qu'il fasse impression sur notre république. Nous convenons que l'armée du maréchal de Maillebois occasionna notre dernière augmentation ; mais, comme ce ne fut que par la conduite peu circonspecte de plusieurs officiers français, encore n'est-il pas douteux un moment que si cette armée eût resté dans ces quartiers, nous n'aurions pas osé remuer.

« Le même expédient reste au roi de France, supposé qu'il ait assez de troupes pour opposer une armée à celle des alliés aux Pays-Bas, qui sera à peine forte de soixante mille hommes, et envoyer un corps de vingt à vingt-cinq mille hommes du côté de la Meuse et du bas Rhin, en se tenant sur la défensive aux Pays-Bas. Il n'y a qu'un inconvénient à craindre, c'est que la grandeur du danger n'excite nos peuples à la révolte et à demander un stathouder. »

Je ne suis que copiste, monseigneur, et je sais où je dois me borner, quoique je ne borne point mon zèle.

Je suis sûr même que M. de La Ville vous donne des avis plus importants, et que les miens sont souvent bien peu de chose. Mais comptez du moins sur mon exactitude et sur ma fidélité, comme sur mon tendre et respectueux attachement. V...

A Paris, ce 13 janvier.

19. — A M. AMELOT[1].

A Paris, 14 janvier 1744 (au soir).

Je sens bien, monseigneur, que je ne vous mande presque jamais que ce que vous savez déjà ; cependant je hasarde toujours mes inutilités.

Voici la copie d'une lettre de M. Van Hoey, avec deux mémoires importants qui doivent déjà vous être parvenus par d'autres voies.

Peut-être jugerez-vous, par les dernières lignes du mémoire de l'envoyé de Prusse, qu'on pourrait profiter de cette disposition des esprits.

Il y a longtemps que je songe à vous gagner entièrement ce ministre, qui fait déjà bien des démarches hasardeuses pour vos intérêts.

Je pourrais y réussir par le moyen d'une dame hollandaise, et, si le roi le veut, je tenterai l'entreprise.

Le mémoire de ce ministre doit être suivi, et l'est déjà peut-être, d'un autre non moins fort sur un autre sujet. Si le roi juge que l'occasion soit favorable, vous connaissez mon zèle, j'irais à Bruxelles sous le prétexte du procès de madame du Châtelet, et, de là, je me ferais prier par tous mes amis de la Haye d'aller y faire un tour, ce qui rendrait mon voyage très simple. Mais je vous supplie, monseigneur, en cas que je puisse hasarder la tentative de rendre ce ministre votre pensionnaire, de n'en parler au roi que de vous-même. Il ne m'appartient pas de rien proposer. Ce serait peut-être un moyen de pousser le roi de Prusse à tomber sur les Hollandais, et à les traiter comme il a traité l'évêque de Liège. Vous savez combien il est capable de résolutions soudaines, surtout quand il croit n'être menacé par personne.

J'avais eu l'honneur de vous mander de la Haye que je tenais de milord Stairs même qu'environ deux cents personnes s'étaient liées par serment pour s'opposer aux vues de la cour de Londres. Il ne me trompait pas. Vous savez qu'ils ont encore renouvelé ce serment, et, en dernier lieu, ils ont écrit aux lords Carteret, Newcastle et Pelham, qu'ils les massacreraient s'ils continuaient à vouloir soudoyer les troupes de Hanovre. C'est bien dommage de n'avoir dans ces circonstances qu'un prétendant, qui est à Rome.

Vous n'ignorez pas que le conseil d'État de Hollande a remontré aux états que c'est à la reine de Hongrie à fournir les magasins et

1. Même source.

es munitions pour les places où les troupes hollandaises sont en uartier. C'est un objet considérable. Puisse-t-il être un sujet de nésintelligence !

Recevez, monseigneur, avec votre bonté ordinaire, les assurances le mon respectueux et tendre dévouement. V.

20. — A M. AMELOT[1].

Paris, le 29 janvier 1744.

Le correspondant me mande, monseigneur, qu'il se donne sous nain tous les mouvements possibles pour les intérêts du roi et le l'empereur; mais il m'avoue qu'il a de fortes raisons de croire jue le roi, son maître, ne fera rien d'ouvertement contraire au traité le Breslau.

Il dit qu'on est persuadé que vous n'agirez pas vivement du ôté de la Flandre; qu'en ce cas, on laissera les troupes hollandaises ù elles sont. *Il dit qu'on commence à tenir une mauvaise contenance et l m'en promet des preuves.*

Cependant, vous savez que la province de Hollande va négocier uatre millions de florins, et faire une loterie de seize millions en entes viagères; cela fait quarante millions de notre monnaie, et n'a as l'air si pacifique.

Vous en savez sur cela, monseigneur, plus que moi, et peut-être lus qu'eux. V...

J'ai péché contre la grande règle qu'en affaires il vaut mieux dire rop que trop peu pour se faire entendre. J'ai oublié ces mots : « en Hollande ». C'est de la mauvaise contenance des Hollandais dont il s'agit.

Comment pourrait-on dire que c'est vous qui faites mauvaise contenance quand vous couvrez la terre de soldats et la mer de vaisseaux[2]?

21. — A M. AMELOT[3].

5 février 1744, à Paris.

Je vous sacrifie toujours, monseigneur, les lettres du bon M. Van

1. Même source.

2. Ces dernières lignes sont une réponse à une note de M. Amelot, qui dit en marge de la lettre : « Je vous prie, monsieur, de vouloir bien m'expliquer le sens de ce que j'ai souligné avec du crayon ; je n'entends pas bien de qui on vous parle. »

3. Même source.

Hoey, qui vous fait toujours citer l'Écriture sainte. Vous savez les débats excités dans l'assemblée des États-Généraux.

Conservez-moi, monseigneur, vos bontés et votre indulgence pour mes inutiles efforts. V...

Ce mercredi.

22. — A M. AMELOT[1].

Ce samedi 7 février 1744, à onze heures du soir.

Monseigneur, samedi, premier, les États-Généraux ont pris la résolution de demander à la reine de Hongrie le payement des arrérages de ce qu'ils ont prêté à l'empereur son père, sur la Silésie. On ne doute pas que les puissances calculantes ne retiennent cet argent sur les subsides qu'ils fournissent à la reine.

Plusieurs régents, et surtout ceux d'Amsterdam, reçurent, avant la séparation des états, un écrit qui renfermait ces paroles :

« Il est échappé au comte Maurice de Nassau de dire que le parti des bourgeois voulait toujours dominer, mais qu'il y aurait un stathouder en moins de trois mois, que ce serait un prince agréable à la nation, et fait pour soutenir la cause commune; qu'il allait pour cet effet en Angleterre. »

M. l'ambassadeur Van Hoey a mandé que le roi avait résolu de n'agir que défensivement du côté des Pays-Bas.

La ville de Dordrecht a opiné, dans le comité secret des états de Hollande, d'envoyer un homme de confiance à Versailles. Rien n'est plus certain. Je me hâte, monseigneur, d'envoyer chez vous ces nouvelles, qui peut-être ne vous parviendront, d'ailleurs, qu'à l'ordinaire prochain. Si vous le savez déjà, daignez recevoir avec bonté le denier de la veuve.

V. vous est dévoué avec le plus tendre respect.

23. — A M. AMELOT[2].

1er mars 1774, Paris.

Voici, monseigneur, une lettre de l'orateur Van Hoey. On me mande que les grosses têtes hollandaises ne pensent pas que vous tentiez un débarquement en Angleterre.

Quelque chose que vous fassiez, je suis votre admirateur, votre très humble et très obéissant et très attaché serviteur. V.

Ce mardi, à minuit.

1. Même source.
2. *Ibid.*

24. — A M. AMELOT[1].

Ce mercredi 4 mars 1744, à six heures,
à mon retour à Paris.

On est fort intrigué à la Haye, monseigneur, comme vous le avez de reste.

Mathieu avait mandé qu'il battrait la flotte combinée, mais qu'il ıe se sentait pas assez fort pour résister à la flotte de Brest jointe vec deux autres. Mathieu paraît s'être trompé.

Trévor, selon la modestie ordinaire de son pays, dit que l'amiral louris a ordre de battre la flotte partie de Brest.

Vous savez sans doute, monseigneur, pourquoi M. de Boetslaer a en Angleterre. On me mande que c'est pour jeter des propositions de paix. Mais ce n'est pas pour cela que M. le duc d'Aremberg est.

Voici une pièce d'éloquence de mon cher voisin le Platon de Hollande[2], non moins bavard, mais moins éloquent; il est comme le ›erruquier du *Lutrin*.

C'est l'unique souci d'Anne la perruquière; car il a épousé une ›erruquière dont il avait des enfants, pour le bien de la République.

Comptez, monseigneur, que vous n'avez point de serviteur plus ıttaché et plus pénétré d'un tendre et sincère respect. V...

25. — A M. AMELOT[3].

A Cirey, par Bar-sur-Aube, 20 avril 1744.

Monseigneur, j'eus l'honneur, en partant de Paris, de vous en-'oyer la seconde édition des *Éléments* de Newton, livre plein de pro-ɔlèmes moins intéressants et moins difficiles que ceux que vous ıvez à résoudre. Ce livre, que vous n'avez pas le temps de lire, était ıccompagné d'une lettre que je désirais fort que vous lussiez, et lont je vous suppliais de faire usage. J'apprends qu'on vous a rendu a lettre et que vous n'avez pas reçu le livre. Permettez que je vous 'envoie comme un hommage que je rends au sage plus qu'au miıistre.

Mon correspondant m'écrit de temps en temps, et continuera penlaut la campagne. Le hasard peut faire qu'il donne quelques avis

1. Même source.
2. M. Van Hoey.
3. Même source.

importants. Je lui ai retranché les inutiles dépêches de l'orateur hollandais, qui dit rarement ce qu'il faut dire et qui vous fait toujours dire ce que vous n'avez pas dit. Le correspondant m'assure que les états de Hollande et de West-Frise sont dans la ferme résolution de vous envoyer un homme de confiance pour parvenir au grand but de la paix si souhaitée, que mon ami Van Haren et les Bentink et les Fagel ne s'opposent pas à cette généreuse résolution dont vous êtes sans doute instruit. Le pensionnaire d'Amsterdam a avoué, il y a quinze jours, que sa province doit plus de 36 millions de nos livres. C'est sur quoi vous pouvez compter, monseigneur, et c'est ce qui rend très vraisemblable l'inclinaison à la paix, malgré l'influence exercée par le ministre anglais. Tâchez que je puisse mettre un peu d'allusion pour vous dans les divertissements que je fais pour le mariage de M. le Dauphin. Ce serait bien le plus *bau* (sic) de la fête.

Je vous supplie, en attendant, de daigner vous souvenir des petits services que j'ai rendus ou voulu rendre. Je puis assurer, sans vanité, que j'ai été assez heureux pour rendre la *personne plus respectable* au roi de Prusse, et j'en ai les preuves par écrit. Je demande seulement que vous daigniez l'instruire de mon zèle. Je demande qu'il sache que ce zèle me fait renoncer à douze mille francs de pension et à une maison toute meublée que le roi de Prusse me donne à Berlin. Le seul prix de ce sacrifice est que Sa Majesté en soit informée, je ne demande même point d'autre récompense. Mais je vous supplie, monseigneur, de me donner celle-là, et de vouloir bien me renvoyer la lettre du roi de Prusse qui était dans le paquet que j'eus l'honneur de vous adresser en partant de Paris, et qui vous a été rendue trop tard.

Je suis, avec le plus grand respect et l'attachement inviolable, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

26. — A M. L'ABBÉ D'OLIVET.

(Paris, 1746.) Catalogue Dubrunfaut, n° 13. Toute relative à l'affaire Travenol.

27. — A UN ACADÉMICIEN.

(Paris, août 1747.) Catalogue Dubrunfaut, n° 14; ainsi analysée :

« Importante lettre sur une affaire qui intéressait l'Académie. Détail piquant, dans cette minute autographe, Voltaire déclare qu'il ne peut écrire de sa main étant au lit avec la fièvre. »

28. — A MADAME X***[1].

4 septembre 1749.

Mme du Châtelet, madame, m'ordonne de vous mander sa petite aventure.

Elle était à son secrétaire à deux heures après minuit, selon sa louable coutume. Elle dit, en griffonnant du Newton : *Mais je sens quelque chose!* Ce quelque chose était une petite fille, qui vint au monde beaucoup plus aisément qu'un problème. On la reçut dans une serviette ; on la déposa sur un gros in-4°, et on fit coucher la mère pour la forme, et pour la forme aussi elle ne vous écrit point.

Pour moi, madame, qui ai accouché de *Catilina*, je voudrais bien porter mon enfant à Son Altesse sérénissime[2], et la supplier d'être la marraine ; mais il n'est pas, je crois, digne encore d'être baptisé par elle.

Je pourrai bien, à mon retour, avoir l'honneur de lui montrer non seulement *Catilina*, mais encore une *Électre*. Je veux sous ses auspices venger Cicéron et Sophocle.

Mme du Châtelet vous prie, madame, de présenter ses profonds respects à Mme la duchesse du Maine. Je vous supplie de me mettre à ses pieds, moi, Cicéron et Clytemnestre ; tout cela ne vaudra que quand j'aurai raffiné l'or des anciens dans le creuset de Sceaux ou d'Anet.

Je vous supplie, madame, de recevoir avec votre indulgence ordinaire les nouvelles de mes rêveries, et les protestations réelles de mon respectueux attachement.

VOLTAIRE.

29. — AU PÈRE DE MENOUX[3].

A Colmar, 26 mars 1754.

Mon révérend Père, la lettre du 22 mars dont vous m'honorez sert beaucoup à ma consolation. Je vois combien votre probité et votre amitié sont blessées de l'usage indiscret et infidèle qu'on a fait de votre lettre et de la mienne ; non-seulement elles sont imprimées, mais elles le sont avec des termes dont vous êtes incapable

1. H. Moulin, *Mémoires de l'Académie de Caen*, volume de 1885.
2. La duchesse du Maine.
3. A. Collignon, *Deux lettres inédites de Voltaire*. Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie, 1885.

de vous servir, et qui ne sont compatibles ni avec les bontés que vous avez toujours eues pour moi, ni avec la vérité, ni avec les bienséances, encore moins avec le triste état où je suis; car il y a cinq mois que je sors peu de mon lit. Je supporte mes maux avec quelque courage. L'étude les adoucit; mais ils seraient intolérables si j'étais assez malheureux pour qu'une lettre outrageante de vous à moi fût publique, sans que vous eussiez la bonté de corriger par des marques de votre politesse et de votre amitié les effets de cette lettre falsifiée et empoisonnée. Le Père Mérat a senti toute l'irrégularité de ce procédé. Il est venu s'en excuser chez moi avant-hier. Je lui ai épargné la peine de se justifier; j'ai écarté tout ce qui pouvait avoir l'air du moindre reproche, et il doit être content de la manière dont je l'ai reçu. Il ne me reste qu'à vous supplier très instamment de m'écrire seulement un mot qui désavoue la lettre qu'on vous impute, et qui, sans rien reprocher à personne, certifie seulement que cette lettre, telle qu'elle est publiée, n'est point celle dont vous m'aviez honoré. La vérité et l'amitié trouveront également leur avantage dans cette démarche que j'attends de votre caractère sage et bienfaisant. Je montrerai ces mots au commandant et aux magistrats de la ville où je suis, qui viennent quelquefois me consoler dans ma longue maladie; et cette marque précieuse de votre bonté sera seule capable de dissiper le chagrin que m'a causé l'abus public de vos bontés mêmes.

Le Père Mérat ne m'a point donné votre discours[1], que j'attends comme une nouvelle preuve de vos attentions obligeantes, et comme

1. C'est, selon toute vraisemblance, le « discours prononcé le 20 octobre 1753, à la séance publique de la Société royale de Nancy, par le R. P. de Menoux, de la compagnie de Jésus, supérieur du séminaire des Missions, prédicateur ordinaire du roi, censeur royal, l'un des membres de la Société littéraire de Nancy, de l'Académie de Rome et de la Rochelle. » (*Mémoires de la Société royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy*, t. III, p. 299; Nancy, chez Pierre Antoine, 1755.) Le titre est : « Discours sur l'histoire civile, ecclésiastique, littéraire et naturelle de la Lorraine et du Barrois. » Nous en détachons les passages suivants, relatifs aux ouvrages historiques de Voltaire :

« Pourquoi, de nos jours, voyons-nous si peu d'histoires générales ? Et pourquoi, au contraire, la république des lettres est-elle comme inondée de tant d'histoires particulières et de petits romans? C'est que le goût du travail n'est pas dominant parmi nous; on trouve bien des facilités pour composer une histoire comme celle de Charles XII, quand on a le génie de M. de Voltaire, mais, eût-on le génie de Bossuet, on ne pourra jamais, sans beaucoup de travail, enfanter un ouvrage tel que le discours de ce grand homme sur l'Histoire universelle. » (*Mémoires de la Société de Nancy*, p. 307.)

« On trouve des taches dans le *Siècle* admirable de *Louis le Grand*, et si l'auteur a eu à essuyer d'assez mauvaises critiques sur certains points, sur bien d'autres il a encore besoin d'apologie. » (*Ibid.*, p. 333.)

un nouveau motif de mon attachement et de mon estime ; il m'a dit qu'il l'attendait de Strasbourg.

Permettez-moi de vous donner ici des éclaircissements sur les deux anecdotes dont vous parlez. Feu M. le marquis de Fénelon me récita les vers en question[1] du célèbre archevêque de Cambrai, dans sa chambre, à la Haye, en 1743, après la bataille de Dettingen. L'abbé de La Ville y était présent, et il servirait de témoin s'il voulait avoir de la mémoire. Le marquis de Fénelon d'aujourd'hui était alors mousquetaire et prisonnier de guerre. Son père avait retenu ces vers de mémoire. Je les écrivis sur mes tablettes, que j'ai encore, et je les fis transcrire dans un recueil qui est tout de la même main. Feu le marquis de Fénelon me dit que ces vers étaient une parodie d'un air de Lulli. J'ignore encore l'air, mais les paroles méritent d'être retenues. Le neveu de l'auteur les regardait seulement comme le témoignage d'un homme détrompé des vaines disputes, convaincu de l'ignorance des savants, et mettant toute sa confiance dans l'Être suprême.

Pour vous donner un éclaircissement plus ample et plus important, voici les derniers mots d'une lettre que m'écrivit M. de Ramsay, le disciple de l'archevêque de Cambrai, et le dépositaire de toutes ses pensées : *You may say boldly that if he had liv'd in a free country, he would have been the hero of philosophy and the Plato of his age*[2]. Faites-vous expliquer ce passage par le révérend Père Leslie[3], à qui je présente ici mes respects.

A l'égard de la défense de *Mylord Bolingbroke*[4], elle est l'ouvrage d'un souverain et de deux autres personnes; mais,

Dat veniam corvis, vexat censura columbas [5].

Je compte avoir l'honneur de vous envoyer incessamment les

1. Cette anecdote est rapportée dans le *Siècle de Louis XIV*, chapitre XXXVIII, *Du Quiétisme*.

2. Vous pouvez dire hardiment que s'il avait vécu dans un pays libre, il aurait été le héros de la philosophie et le Platon de son siècle.

3. Le P. Leslie, né en Écosse en 1713, mort à Nancy en 1779, supérieur du séminaire de Nancy, membre honoraire de l'Académie de Stanislas dès sa fondation. Il avait connu Voltaire à la cour de Lunéville. Il a publié, sous le nom d'Eugène de Ligniville, son élève, l'histoire généalogique de la maison de Lorraine. On trouve aussi dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, des discours et des vers du P. Leslie.

4. *Mémoires secrets de Mylord Bolingbroke sur les affaires d'Angleterre depuis 1710 jusqu'en* 1716, traduits de l'anglais avec des notes historiques et précédés d'un discours préliminaire, par M. F... (Favier de Toulouse). Voyez Fréron, *Année littéraire*, t. V, 1754, p. 125; Grimm, *Correspondance littéraire*, 1er mars 1754.

5. Juvénal, *Sat* II, v. 63.

Annales de l'Empire, et vous supplier de leur donner place dans votre bibliothèque. Je n'ai fait cet ouvrage que par pure complaisance pour madame la duchesse de Saxe-Gotha, qui m'honore de sa bonté et de sa confiance. Je peux assurer que ces *Annales* sont exactes et vraies; mais je ne peux répondre qu'elles plaisent[1]. Ne soyez point surpris de mes travaux. Quand on n'a qu'une passion, elle nous mène toujours loin. Le travail, d'ailleurs, est la vraie consolation de la vie.

Je m'intéresse tendrement à votre santé, non-seulement à cause du :

Non ignara mali, miseris succurrere disco[2],

mais par l'attachement véritable que j'ai pour votre personne, par l'utilité dont vous êtes, par mon estime, et par l'amitié respectueuse avec laquelle je serai toujours, mon révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

[3] Vous me ferez sans doute, mon révérend Père, une très grande faveur de me mettre aux pieds de S. M. le roi de Pologne et de lui présenter mes profonds respects, ainsi que ma juste admiration pour tous les bienfaits éclairés dont il comble le pays. Mais probablement l'état de ma santé ne me permettra pas de passer à Nancy. Le Père Mérat m'apporte dans ce moment votre discours.

30. — A M. LE SYNDIC JALABERT[4].

(Juin 1755.)

Je vous renvoie, monsieur, la rapsodie[5] que vous avez eu la bonté de me confier. Je vous remercie de votre attention ; ce ne peut être qu'un coquin du plus bas étage qui ait fait la plupart de ces vers, et surtout ceux sur lesquels j'ai fait une petite note. Les laquais de Paris travaillent infiniment mieux quand ils font des vers

1. Le tome Ier des *Annales de l'Empire* fut publié à la fin de l'année 1753. Voyez ce qu'en dit Voltaire dans une lettre à d'Argental, Colmar, 24 novembre 1753, nº 2668 de notre édition.

2. Virgile, *Énéide*, I, v. 630.

3. Ces dernières lignes semblent seules écrites de la main de Voltaire. (*Note de M. Collignon.*)

4. *La Vie intime de Voltaire aux Délices et à Ferney*, par Lucien Perey et Gaston Maugras; Paris, in-8º, 1885.

5. Une des copies de *la Pucelle*, qui circulaient à Genève.

dans nos antichambres. Si je trouvais le malheureux qui débite ces plates impertinences, je le ferais mourir sous le bâton.

Pardonnez à ma juste indignation contre le bas scélérat qui est l'auteur de ces sottises. Je suis persuadé que vous partagez ma juste colère.

Quand viendrez-vous souper avec nous, et me faire oublier, par votre aimable société et par votre vertu, toutes ces horreurs?

31. — A MESSIEURS CRAMER, A GENÈVE[1].

A Monriond, près de Lausanne, 26 décembre 1755.

On vient de me dire que tous les exemplaires du sermon de M. Bertrand[2] ont été enlevés en un moment à Lausanne. Il n'en sera pas de même du gros bagage et du fatras de dix à douze volumes[3]. On donne plus aisément trois baches[4] qu'un louis d'or. Les vingt-cinq articles que MM. de l'*Encyclopédie* m'ont donné à faire[5], demandent malheureusement un peu de temps, j'aimerais mieux travailler à de petits chapitres. Ce nouveau travail retarde un peu votre édition ; il n'y a pas grand mal ; il ne faut pas surcharger continuellement le public de soi-même et se présenter toujours sur le théâtre. On doit se cacher quelque temps pour être un peu mieux reçu. Je fais mille tendres compliments à toute la famille, et je supplie MM. Cramer de vouloir bien remercier pour moi M. Galatin-Pictet[6] de ses bontés.

Je n'oublierai rien pour finir l'édition des *Œuvres* et celle de l'*Histoire*. V.

Que disent les dames du mot concupiscence?

1. A. Collignon, *Deux Lettres inédites de Voltaire*.
2. Élie Bertrand, né en 1712 à Orbe, canton de Vaud, pasteur de l'église française à Berne, a laissé des sermons et plusieurs ouvrages. Le sermon dont il est ici question avait été inspiré par la catastrophe de Lisbonne. Voyez lettre du 16 décembre 1755, n° 3087, aux frères Cramer, qui avaient été chargés par Voltaire de l'imprimer. La lettre du 10 février 1756 à M. Bertrand, n° 3116, semble indiquer une nouvelle édition de ce sermon faite à Rouen.
3. L'édition nouvelle de ses œuvres.
4. Corruption du mot allemand : *Batzen, Batz,* pièce de monnaie valant environ trois sous.
5. Les articles de l'*Encyclopédie* auxquels Voltaire travaillait alors sont les suivants : *Facile* (style), *Fausseté* (morale), *Faiblesse, Faveur, Feu, Finesse, Figuré, Force, Formaliste, Franchise, Français, Fleuri, Fornication, Histoire.*
6. La famille Gallatin (et non Galatin) est fort connue à Genève. Un de ses membres, J.-L. Gallatin, mort en 1783, fut, comme médecin, l'un des disciples les plus distingués de Tronchin.

32. — A M. L'ABBÉ MOUSSINOT.

Les Délices, 3 juillet (1755 ou 1756). Catalogue Dubrunfaut, n° 19; ainsi analysée :

« Il le remercie de lui avoir offert deux petits tableaux de l'Albane. Il les prend volontiers et le prie d'y faire mettre de belles bordures. « J'ai une autre « petite maison sur les bords de mon beau lac (à Monrion), où j'aurai besoin « de tableaux plus petits. J'irai bientôt prendre les mesures et j'aurai recours « à vos bontés. »

33. — A M. THIERIOT.

Monrion, 2 juin (1756). Catalogue Dubrunfaut, n° 20; ainsi analysée :

« Il lui mande qu'il vient d'acheter à Lausanne une belle maison qui a quinze croisées de face et d'où il verra vingt lieues du beau lac Léman et toute la Savoie, sans compter les Alpes. Il parle ensuite de l'infortuné amiral Byng, qui venait d'être fusillé et pour lequel il avait intercédé, en même temps que le maréchal de Richelieu. « Il a chargé son exécuteur testamentaire de me « remercier et de me dire qu'il mourait mon obligé, et qu'il me priait de pré- « senter à M. de Richelieu, qu'il appelle ***a generous soldier***, ses respects et sa « reconnaissance. »

Voltaire s'attaque ensuite au testament du cardinal de Richelieu. Il déclare que ce testament est apocryphe, et indigne en tous points du grand homme d'État auquel on l'attribue faussement. »

34. — A M. LE DOCTEUR TRONCHIN [1].

(Fin 1757.)

Voltaire le rassure sur les conséquences que peut avoir pour lui, Tronchin. l'article *Genève* de d'Alembert. « Il n'y a plus guère d'auto-da-fé, et il y a fort peu de fé! Mon cher ami, vous ne serez point brûlé... Mais si on vous prépare des fagots, avertissez-moi; nous viendrons, ma nièce et moi, éteindre le feu avec nos seringues. »

Il n'a point le livre, il l'a prêté; tout le monde se l'arrache; du reste, personne ne se fâche; on rit sous cape. Au fond, de quoi Tronchin se plaint-il? L'Angleterre, la Prusse et la Hollande pensent comme à Genève. Il finit en lui conseillant de laisser faire dans l'esprit humain la révolution qui se prépare, de gagner du temps, et ensuite de ne rien faire.

1. *Vie intime de Voltaire aux Délices et à Ferney.*

35. — A M. LE DOCTEUR TRONCHIN[1].

(1757.)

Voltaire convient de la nécessité d'une religion, mais il la voudrait meilleure que la religion chrétienne. Supériorité sur elle du mahométisme et de la religion des lettrés chinois, dont les annales ne mentionnent aucune querelle. Ce sont les disputes puériles qui ont fait couler des torrents de sang, et « les scélérats de la populace et les princes disent qu'il n'y a point de religion, parce que leurs bonzes prêchent une religion ridicule ».

La croyance en un Dieu rémunérateur et vengeur est suffisante. Peut-on reprocher à d'Alembert d'avoir dit que l'on approchait, à Genève, de ce culte simple? Craint-on d'indisposer les Anglais, les Hollandais et le duc de Savoie? Craint-on le peuple? la plus saine partie a embrassé cette opinion. Ridicule et dangereuse idée que l'on a eue en proposant de se plaindre au ministre de France, car on ne serait pas écouté de M. de Bernis, et « si les choses s'aigrissaient,... on s'élèverait contre une certaine contrebande et certain manège de contrefaçon qui est bien d'une autre importance pour le gouvernement de France que la profession de foi des hérétiques ».

Il finit en conseillant de gagner du temps.

36. — A M. HALLER[2].

Aux Délices, 13 mars 1759.

Il est juste de vous mettre au fait, monsieur.

Ce Grasset et son frère ont été longtemps domestiques chez les Cramer. Le Grasset dont il est question vola ses maîtres. Son procès criminel fut commencé ; sa sentence de prise de corps existe. Grasset s'enfuit et revint au bout de quelques années se jeter aux pieds de ses maîtres. Le frère de Grasset, qui est filleul d'un des Cramer, obtint la grâce du coupable. Les Cramer donnèrent une quittance au criminel, qui signa l'aveu de son crime, emporta sa quittance avec laquelle il sera toujours condamné quand on voudra, et alla se mettre à Lausanne chez Bousquet, lequel Bousquet se plaint aujourd'hui d'avoir été friponné par Grasset, *ipsi viderint*... On dit que cet homme a beaucoup de souplesse, qu'il est flatteur, qu'il sait séduire ; et c'est souvent le malheur des belles âmes comme la vôtre d'être trompées par des méchants, mais elles ne le sont pas longtemps.

Je ne suis pas étonné qu'un tel homme ait imprimé le libelle que les curateurs ont fait saisir ; mais j'avoue, monsieur, que j'ai été surpris que des hommes qui doivent être sages aient eu part à cette

1. Même source.
2. Même source.

manœuvre. Le fond de toute l'affaire était l'envie de gagner vingt écus, en intitulant leur libelle *Supplément aux Œuvres de M. de V...* Ils ne songeaient pas que, pour vingt écus, ils flétrissaient une famille entière, qu'ils pouvaient perdre M. Saurin, ancien secrétaire de M. le prince de Conti, homme de lettres très estimable et d'une probité reconnue.

Si vous saviez, monsieur, qu'il est près d'obtenir un poste considérable et que ses concurrents se seraient armés contre lui des traits dont on a voulu attaquer son père, que toute sa fortune allait être détruite par cet écrit scandaleux, qu'il était perdu sans ressources, votre équité et votre humanité auraient certainement condamné Grasset et ses consorts. Vous les condamnez sans doute à présent, et vous êtes surtout indigné que, dans ce libelle, on se soit servi du masque de la religion pour outrager une famille ; je suis l'ami intime de M. Saurin ; il m'a conjuré de prendre sa défense, j'ai fait mon devoir, j'ai été approuvé de tous les honnêtes gens, et je me flatte de l'être par vous.

On m'avait écrit que, dans ce libelle infâme, on avait osé imprimer une lettre de vous; j'avais eu l'honneur de vous le mander. Je sais aujourd'hui qu'on n'a point eu l'insolence d'abuser ainsi de votre nom. Vous voyez, monsieur, quelles fortes raisons j'ai eues de poursuivre la suppression de ce recueil de scandales, dans lequel on m'impute des choses que je n'ai jamais écrites et dans lequel on me traite simplement de déiste et d'athée parce que je n'ai pas voulu qu'on couvrît d'opprobre la famille de M. Saurin. Avouez, monsieur, avouez que j'ai eu autant de justes motifs de faire supprimer cette œuvre d'iniquité que vous en eûtes de confondre ce détestable fou de La Mettrie. Ce ne sont point ici des fous, mais des hommes qui sont sortis de leur devoir et qu'on y a fait rentrer. Les éditeurs du libelle (je ne parle pas de Grasset) sont des citoyens à qui j'ai épargné la honte de faire une faute publique, et j'espère qu'ils n'y retomberont plus. Encore un mot ; je vous ai parlé, monsieur, non pas d'un libelle qu'on vous attribuait dans ce recueil, Dieu m'en garde ! mais d'une lettre sur des points historiques, et, supposé qu'elle eût été de vous, j'aurais été seulement affligé qu'on vous eût mis en si méchante compagnie.

Je sais distinguer les honnêtes gens de Lausanne du petit nombre des esprits mal faits qui peuvent y être ; mais il vaut mieux faire des expériences de physique avec le semoir, et faire du bien à ses vassaux, que d'avoir de tels procès à conduire : ils n'altèrent point le repos du philosophe, mais ils consument un temps précieux, que je voudrais employer ou à vous lire ou à vous voir. Pardon de la prolixité de votre humble et très obéissant serviteur. V...

J'apprends que la première lettre que je vous adressai et votre éponse sont publiques en Suisse ; j'en suis très étonné, il faut que ous ayez des amis peu dignes de votre confiance.

Je vous jure que je n'ai fait voir vos lettres à personne.

37. — A M. LE DUC DE CHOISEUL[1].

(1760.)

Écoutez, rien n'a réussi
Que votre sacré reliquaire
Envoyé dans Ferney de la part du Saint-Père;
Tout le peuple hérétique en est fort en souci.

Chacun voit, chacun dit ici
Qu'en ma maison la grâce abonde,
Et qu'ayant du crédit sur vous en l'autre monde
J'en dois avoir en celui-ci.

Monseigneur, je suis vain comme un poète ; un poète fait l'en-endu, et je laisse croire que vous m'honorez de vos bontés jusqu'à ne permettre de vous importuner au milieu de vos occupations mportantes. M. Crommelin, qui a beaucoup d'esprit, vous dira que M. le général de Constant s'est battu comme un diable pendant quarante ans contre nous, et qu'il faut que ses enfants se battent pour nous ; que cette famille noble appartient de droit à la France, puisqu'elle est originaire de la ville d'Aix, et qu'il est clair qu'ils sont Français, attendu qu'ils sont très aimables et que leurs femmes sont charmantes. — Et puis que demandent-ils ? d'être reconnus pour ce qu'ils sont ; il y a tant de gens qui veulent être ce qu'ils ne sont pas! Je connais vingt faiseurs de vers à qui je refuserais tout net des lettres patentes de poète ; mais comment refuser à MM. de Constant la qualité de gentilshommes qu'ils ont chez eux et qu'ils ont si dignement soutenue ? Pardonnez, monseigneur, la liberté grande de moi Suisse, le plus franc de tous les Suisses, le plus reconnaissant de vos bontés, attaché pour jamais à votre personne avec le plus profond respect.

38. — A M. ROBERT, PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE[2].

(1761.)

..... Je vous remercie, monsieur, et je vous félicite de votre plan d'études. Il semble qu'autrefois les collèges n'étaient institués que

1. Même source.
2. Même source.

pour faire des *grimauds*, vous ferez des gens de mérite. On n'apprenait que ce qu'il fallait oublier, et par votre méthode on apprendra ce qu'il faudra retenir le reste de sa vie. La vraie philosophie prendra la place des sophismes ridicules, et la physique n'en sera que meilleure en s'appuyant sur les expériences et sur les mathématiques plus que sur les systèmes. Newton a calculé le pouvoir de la gravitation, mais il n'a pas prétendu deviner ce que c'est que ce pouvoir; Descartes devinait tout, aussi n'a-t-il rien prouvé. Locke s'est contenté de montrer la marche et les bornes de l'entendement humain ; malheur à ceux qui voudraient aller plus loin !

Votre plan, monsieur, est un service rendu à la patrie. Il faut espérer que les Français feront enfin de bonnes études et qu'on y connaîtra même le droit public, qui n'y a jamais été enseigné. Je souhaite que tous ces nouveaux secours forment de nouveaux génies. Je suis près de finir ma carrière ; mais je me consolerai par l'espérance que la génération nouvelle vaudra mieux que celle que j'ai vue... J'ai l'honneur, etc.

39. — A M. LE PRÉSIDENT FYOT DE LA MARCHE[1].

Ferney, 4 novembre 1761.

Je sors de la fièvre, mon respectable et digne appui, mon maître dans le chemin de la vertu et des arts ; mais mon sang n'est allumé que par le plaisir que me fait votre lettre du 30 octobre ; je voudrais vous entendre dans ce beau jour où vous prononcerez, sans le savoir, votre éloge, en faisant celui de votre prédécesseur.

Je vous remercie tendrement de la bonté que vous avez de permettre que vos graveurs travaillent pour Corneille. Quoi! votre amitié va même jusqu'à souffrir que j'aie l'honneur de vous envoyer le portrait d'un homme aussi médiocre que maigre. Je l'enverrai par pure obéissance. J'y ferai travailler dès que je serai aux Délices.

C'est donc cette maudite guerre qui empêche Mme la marquise de Paulmy de venir vous voir. Car son droit chemin serait par Berlin, et non par le mont Krapac. Que cette guerre est triste, et que de maux de toute espèce elle cause!

Pour ma guerre avec le Fétiche[2], elle n'est que ridicule. Si je veux de monsieur votre frère pour arbitre! Oui, sans doute, en pouvez-vous douter? Et s'il avait voulu de vous, quel autre arbitre eussé-je pu prendre! Mais il a refusé le père et le fils ; acceptera-t-il

1. H. Moulin, *Mémoires de l'Académie de Caen*, volume de 1885.
2. Le président de Brosses.

le frère ? Il a osé dire à monsieur votre fils, qui me l'a mandé, *qu'il avait fait une vente réelle;* et moi, je lui abandonne tout mon bien si sa vente n'est pas simulée. L'objet est ridicule, j'en conviens; mais le procédé est infâme, et si cette lâcheté est prouvée en justice, comme elle le sera, quelque crédit qu'il ait dans l'antre de Gex, comment peut-il rester dans le parlement?

Mon affaire ne doit pas contenir deux lignes. Si vous avez fait une vente réelle, je paye. Si vous m'avez trompé, faites vite une vraie vente, vendez votre charge. Voilà un plaisant premier président de Besançon !

Oui, monsieur, je m'en rapporte à monsieur votre frère, et je suis très sûr qu'il sera indigné comme l'est toute la province et tout Genève. Pour moi, je ne sens que vos bontés, et c'est avec le plus tendre respect... V.

40. — A M. FYOT DE LA MARCHE[1].

(4[2] novembre 1761.)

Mon corps est malade, monsieur; mon âme se porte bien, car elle est pleine de vous. Je ne sais où vous êtes, et j'ignore si madame votre fille est auprès de vous[3].

Je suis en peine d'un gros paquet que je vous ai adressé concernant les Fétiches. Mais comptez que le grand Corneille m'est encore plus précieux que le petit président de Brosses.

Je vous avais supplié de me faire savoir si votre graveur pouvait entreprendre une douzaine d'estampes; la moitié du monument serait érigée sous vos auspices. Je vous demande en grâce de me dire si vous avez approuvé ma témérité.

Il ne faut pas que vous vous contentiez de m'être apparu dans ma retraite; vous avez réveillé mon ancienne passion pour vous, et vous ne me laisserez pas là après m'avoir tourné la tête. Quelque part que vous soyez, daignez me donner vos ordres, et agréez le tendre respect du malade

VOLTAIRE.

41. — A M. FYOT DE LA MARCHE[4].

21 novembre.

Depuis l'apparition que vous avez daigné faire dans nos déserts,

1. Même source.
2. Il faut peut-être lire 14 au lieu de 4, qui est la date de la lettre précédente.
3. Madame Barberie de Courteille.
4. Même source. — *Inédite pour les deux tiers.*

nous avons eu beaucoup de conseillers de Paris, et quelques membres du conseil, mais rien qui approche de vous.

Où trouve-t-on des âmes sensibles, justes et éclairées comme la vôtre? Il semble que vous m'ayez animé pour faire mon œuvre des six jours[1]. Je tâchais d'exprimer tous vos sentiments. Vous faites aussi des vers :

Pollio et ipse facit nova carmina, pascite taurum.

Allez-vous à Paris? Restez-vous à la Marche, séjournez-vous à Dijon? Aurez-vous la bonté de me faire part du discours que vous devez avoir prononcé? Vous vous immortalisez en immortalisant votre prédécesseur. Je ne sais si ma tendre amitié, jointe à l'honneur d'avoir été élevé avec vous, me fascine les yeux, mais je vous mets fort au-dessus de ce chancelier Daguesseau que les jansénistes nous prônent tant! Que votre cœur est au-dessus du sien! Il me semble que vous êtes éloquent par le cœur, et lui par des phrases. Il était jurisconsulte et rhéteur; vous êtes magistrat et philosophe. Il était homme de parti, avec de la faiblesse; et vous, avec de la sensibilité, vous n'êtes d'aucun parti. Vous conserverez toujours la première place, quoique vous ayez résigné la première présidence.

J'ai chez moi un parent du Fétiche, encore plus petit que lui : c'est M. Fargès, maître des requêtes. Je crois qu'il n'approuve pas son Fétiche plus que vous, et qu'à la fin cette ridicule affaire sera abandonnée.

Adieu, monsieur; Mme Denis et Mlle Corneille sont remplies de sensibilité pour vous. Mlle Corneille vous regarde comme un de ses plus grands bienfaiteurs, et moi, je suis pénétré pour vous du plus tendre respect. V.

42. — A M. [FYOT DE LA MARCHE][2].

Délices, le 26 janvier 1762.

Fréron ne sera pas fâché : j'ai la fièvre.

C'est ce qui fait, mon digne magistrat, mon respectable ami, que je ne peux avoir l'honneur et la consolation de vous remercier de ma main.

Je vous assure que je ne m'attendais pas à une si belle pancarte : elle est trop belle, trop honorable, vos bontés vont trop loin, et je suis confus.

1. *Olympie.*
2. Même source.

Maître Clément disait à François Ier :

> Car depuis peu j'ai bâti à Clément,
> Et à Marot, qui est un peu plus loin.

Je dirai donc, grâce à vos bontés :

> Car depuis peu j'ai bâti à Voltaire.

Tout le mal est que Voltaire ne soit pas dans votre censive. J'ainerais mieux vous avoir pour seigneur Paramont[1] qu'un autre ,a Marche, quoiqu'il descende de Hugues-Capet.

Je vous exhorte à lire le *Manuel des inquisiteurs*, si vous ne l'avez ›as lu, et, si vous l'avez lu, je ne vous exhorte à rien. Vous sentez ans doute combien les Anglais, les Écossais, les Suédois, les tusses, les Grecs, la moitié de l'Allemagne, la Hollande et la Suisse, ›nt raison d'avoir en horreur une secte qui a produit des inquiiteurs, des Châtels, des Ravaillacs et des abbés de Caveyrac.

Votre cochon d'abbé de Cîteaux, qui a l'insolence d'entreprendre ın bâtiment de 1,700,000 livres, ferait bien mieux de donner au oi deux vaisseaux, à condition que ses moines y servissent de nousses, afin qu'il fût dit que, depuis la fondation de la monarchie, es moines ont été bons à quelque chose.

Ils diront peut-être que je suis dans mon accès : cela est vrai, nais je n'ai point de transport ; et si j'en ressens un, c'est celui du lus tendre et du plus respectueux attachement que vous m'avez nspiré.

43. — A M. FYOT DE LA MARCHE[2].

19 mai 1762.

J'ai été sur le point, monsieur, d'aller voir le Pierre que je commente; car pour le Pierre aux filets et aux deux clefs, il n'y a pas 'apparence que je lui fasse jamais ma cour. J'aime bien mieux elui qui a si bien peint les Romains, que celui au nom duquel un ›rêtre est le maître de Rome.

Je suis encore très faible ; M. Tronchin prétend qu'il me tirera 'affaire ; je le veux croire, car je serais très embarrassé si je mouais avant d'avoir fini mon ouvrage.

J'ai reçu vos nouvelles bontés ; je n'ai que des remerciements à

1. Voyez la note 1, tome XL, page 323.
2. Même source.

vous faire, à vous, monsieur, et à vos artistes. Les Cramer ajoutent à mes remerciements une petite prière : c'est que votre dessinateur et votre graveur[1] aient la bonté de se conformer aux dimensions qu'on a dû leur faire parvenir par la voie d'un libraire de Dijon. Je trouve les dessins fort beaux, et surtout celui de Sophonisbe m'a beaucoup plu. Mais encore une fois, ne vous privez pas de vos plaisirs pour les miens. Je me contenterai bien d'être honoré de six estampes, que je devrai à votre complaisance et à votre bonté.

Je doute fort que Dieu se mêle des jésuites, attendu qu'ils ne se sont jamais mêlés de lui, et que, s'il se mêlait de pareilles affaires, il nous délivrerait de tous les moines; d'ailleurs la Providence particulière est, entre nous, une chimère absurde. La chaîne des événements est immense, éternelle; les acceptions de personnes, les faveurs et les disgrâces particulières, ne sont pas faites pour une cause infinie; et dans la quantité prodigieuse de globes qui roulent les uns autour des autres par des lois générales, il serait trop ridicule que l'éternel architecte changeât et rechangeât continuellement les petits événements de notre petit globule. Il ne s'occupe ni de nos souris, ni de nos chats, ni de nos jésuites, ni de nos flottes, ni même des tracasseries de votre parlement. Vous me feriez grand plaisir de me mander si vous espérez qu'elles finiront.

Je me flatte que M. Tronchin aura fini de rapetasser ma détestable machine quand il faudra venir vous faire ma cour au mois de juillet; mais si les lois éternelles de ce monde dérangent toujours ma poitrine et mes entrailles, si je ne peux me transplanter, vous ne feriez pas mal de passer par Ferney, en allant à Lyon. J'ai un des plus jolis théâtres, d'assez bons acteurs, et une mauvaise pièce nouvelle, qui forme, toute mauvaise qu'elle est, le spectacle le plus pittoresque et le plus beau que vous ayez jamais vu. Bouchez-vous les oreilles si vous voulez, mais ouvrez les yeux, et vous aurez beaucoup de plaisir. Il y a même par ci par là des morceaux qui ne vous déplairont pas.

J'espère encore venir à la Marche, et de là vous conduire à Ferney; laissez-moi me bercer de mes chimères. Qu'avons-nous autre chose de bon dans cette vie?

Mon cher et illustre magistrat, je vous respecte et je vous aime bien tendrement. V.

1. De Vosge père et Monnier.

44. — A M. FYOT DE LA MARCHE [1].

Aux Délices, 9 juin 1762.

Vous m'affligez sensiblement, mon respectable ami, en m'appre-ant que monsieur votre fils prend d'autres arbitres que vous-ıême. Il ne m'appartient pas de faire des réflexions, je me borne à especter en lui le fils du plus digne magistrat et du plus honnête ıomme qu'ait la France, et je ne puis douter que son cœur n'ait les entiments du vôtre. S'il y a quelque malentendu, je me flatte qu'il e fera cesser en s'en rapportant uniquement à vous. Mais, en atten-lant, le cœur me saigne. Je vous suis très obligé de vouloir bien n'envoyer votre mémoire. Mais prenez garde que je ne pleure en e lisant.

Au reste, vous devez être averti que messieurs des postes ont écacheté plusieurs paquets adressés à M. d'Argental sous l'enve-oppe de M. de Courteille. Si vous m'adressez quelque chose par ette voie, ne mettez point de cachet au paquet qui m'est destiné. 'est le cachet senti par les mains rapaces des commis qui auto-ise leur insolence. Il faut donc passer sa vie à se précautionner ontre des ennemis!

... Terras Astræa reliquit.

Je vois toujours avec la même douleur cette fermeté de votre ıarlement, qu'on appelle sans doute opiniâtreté à la cour. Je ne 'ois pas pourquoi des juges refusent de juger mon procès sur le ırétexte qu'ils en ont perdu un au conseil. Un régiment refuse-t-il le servir parce qu'il croira avoir à se plaindre de la cour? Comment ıne telle réflexion est-elle sans aucun poids dans des têtes sages? Je 'ous dis ma pensée avec une naïveté que vos bontés autorisent.

Vivent la Marche et les Délices! Pour moi, qui n'ai été heureux ıue dans ma retraite, je vous crois encore plus heureux dans la ôtre parce que vous méritez mieux de l'être, et que votre retraite st plus belle; mais, vous excepté, je ne troquerais pas mon sort ontre aucun autre.

Je ferai l'impossible pour venir vous faire ma cour à la Marche. Il faudra demander permission à Tronchin et à Corneille, et la per-mission est difficile à obtenir.

Permettez que je mette ici ce petit billet pour M. de Vosge. Adieu, monsieur, je vous aimerai, je vous révérerai jusqu'au dernier mo-ment de ma vie. V.

1. Même source.

45. — A M. FYOT DE LA MARCHE[1].

16 juillet 1762.

J'ai reçu, mon respectable magistrat, le mémoire que vous ave bien voulu me confier. Je ne veux pas douter que vos arbitres n fassent rendre ce qui est dû à un père et à un bienfaiteur. Il m paraît qu'entre un père et un fils *summum jus, summa injuria.*

Vous avez pris tous deux le parti de la conciliation. Je serais bie étonné si cette affaire ne finissait pas par une soumission de mon sieur votre fils à vos volontés et par une transaction amiable entr vous et lui.

Il me paraît que la restitution des fruits de l'année 1761, le pri de la coupe des bois vous appartiennent. J'ignore si monsieur votr fils n'a rien à redemander de ses biens maternels. Votre mémoir n'éclaircit pas cette difficulté, et sans doute vous ne laisserez pa subsister cette source de procès, qui pourraient un jour trouble votre famille. Les autres objets de discussion sont peu de chose et doivent être abandonnés à votre générosité et à la résignatio noble et respectueuse de monsieur votre fils.

Je me flatte que votre arrangement sera bientôt fait, puisqu'il es entre les mains des arbitres les plus éclairés et les plus intègres.

Je prévois bien que monsieur votre fils n'ayant pas d'argen comptant à vous donner, vous souffrirez des délais. Que ne puis-j venir à présent avec l'argent à la main entre le père et le fils! De deniers comptants sont les premiers des arbitres. Peut-être serai-j assez heureux, au mois de septembre, pour venir vous offrir me services. Je n'en désespère pas; ce serait pour moi le comble du bonheur de pouvoir vous prouver alors, dans les derniers jours de ma vie, combien je vous respecte et je vous aime.

Vos médailles sont très joliment gravées, les légendes simples et nobles, l'institution utile et digne de vous. Je vous remercie avec tendresse de ce monument de votre cœur et de votre esprit.

Je me flatte que vous avez toujours auprès de vous Mme la marquise de Paulmy. Elle doit vous donner autant de consolation que vous avez éprouvé de chagrin. Je partage l'un et l'autre du fond de mon cœur. Comptez, je vous en conjure, sur mon respect, sur mon zèle, sur une amitié inviolable. V.

1. Même source.

46. — A M. FYOT DE LA MARCHE[1].

30 juillet 1762.

Je vois bien, mon respectable et vertueux magistrat, que la Bourgogne n'est pas une province de la Chine. Si Confucius et Mencius avaient fait vos lois, les fils liraient au moins les *mémoires* de leur père. Je veux croire que s'il n'a pas voulu voir vos raisons, c'est qu'il s'en rapporte à vous et aux arbitres que vous avez choisis l'un et l'autre. Autrement il faudrait gémir sur la nature humaine.

Je pleure quelquefois sur elle, et vous verrez bien, par les nouveaux *mémoires* sur l'horrible aventure des Calas, qu'il y a de quoi pleurer. Il est malheureusement plus aisé d'être roué que d'obtenir une révision du conseil. Mais que dites-vous des pénitents blancs et des deux trous de leur masque? C'est pourtant cette mascarade qui a mis sur la roue un père de famille vertueux. J'ai vu son fils qui a partagé ses fers, et je l'ai vu fondre en larmes. Les fanatiques et les parricides ne pleurent point. Si je voulais peindre l'innocence je peindrais ce jeune homme.

Les tragédies de Corneille me consolent un peu de celle de Calas. Elles sont pourtant bien remplies de bourre. Je plains surtout votre dessinateur s'il est obligé de lire les pièces sur lesquelles il travaille. C'est un cruel emploi de lire *Attila, Agésilas, Pulchérie, Othon, Don Sanche d'Aragon, Andromède, la Toison d'or, Pertharite, Théodore, Tite et Bérénice*. Danchet et l'abbé Pellegrin n'ont rien fait de si mauvais.

Comment peut-on tomber ainsi de la nue dans la fange? Cela doit faire trembler quiconque a sa petite portion d'une étincelle de génie. Il est plus sûr de s'en tenir à cultiver son champ; mais quand j'ai serré mon blé, je sens qu'il faut encore autre chose. Les plaisirs de la campagne ne suffisent pas à l'esprit humain.

Vous manquez bien davantage à mon cœur. Je demanderai à Corneille la permission de venir vous faire ma cour pendant les vendanges. V.

47 — A M. FYOT DE LA MARCHE[2].

3 janvier 1763.

Mon illustre magistrat, mon respectable ami, j'ai le cœur serré de la lecture de votre second mémoire. Que je vous plains! Que les derniers pas de votre belle carrière sont pénibles! Mais enfin vous

1. Même source.
2. Même source.

êtes sage. Tâchez de finir cette affaire à quelque prix que ce soit, et ménagez-vous des heures heureuses sur la fin de ce jour d'orages qu'on appelle la vie.

Je voudrais voir le mémoire de votre adverse partie ; et quand je songe que cette adverse partie est un fils, un premier président qui vous doit ce qu'il a et ce qu'il est, je suis bien affligé.

Je vous promets de venir vous voir l'année prochaine, si je suis en vie. Vous savez que jusqu'ici je n'ai pas eu un moment dont je pusse disposer.

Je me flatte que votre procès contre monsieur votre fils vaut mieux que celui que vous entreprenez pour votre dessinateur. Vous en appelez à M. de Caylus; c'est précisément, à ce qu'on me mande, M. de Caylus qui l'a condamné. Pour moi, je ne le condamne point; il m'est très indifférent que des figures soient grandes ou petites, et même qu'elles soient bien ou mal faites. On n'examine point les estampes des tragédies qu'on ne peut lire, et les souscripteurs n'ont que trop d'estampes et de papier pour leur argent.

Beaucoup même de souscripteurs n'ont rien donné, selon la louable coutume des Français, qui sont riches en paroles et généreux en promesses, tandis que les Anglais sont ordinairement l'un et l'autre en effet.

Venons à présent à notre petite affaire.

Le billet que vous m'avez fait à Lyon, entre les mains de MM. Tronchin et Camp, ne vaut rien en justice réglée et déréglée, parce que c'est une quittance plutôt qu'un billet, et que certainement monsieur votre fils ne le payerait pas, et que mesdames vos filles seraient en droit de ne le pas payer à Mlle Corneille ou à mes autres hoirs, après que notre corps serait rendu aux quatre éléments.

La procuration que vous avez eu la bonté de m'envoyer ne peut suffire, parce qu'elle ne spécifie point le temps où je vous ai prêté la somme de 20,000 livres, et qu'elle ne dit pas même que cet argent vous a été prêté.

De plus, vous marquez par un petit billet séparé que la date du prêt est omise pour éviter le contrôle. Mais vous savez que les fermiers du domaine exigent toujours les droits de contrôle en province, soit que le contrat soit en règle, soit qu'il paraisse défectueux, et l'acte est nul quand il n'a pas été contrôlé.

Observons encore que la date du prêt étant omise, l'intérêt de la somme hypothéquée ne pourrait courir que du jour du contrat ; et que, s'il arrivait ce qu'on appelle un malheur par courtoisie, à vous et à moi, ce qui peut très bien arriver, quinze ou seize mois d'arrérages seraient infailliblement perdus pour Mlle Corneille ou pour mes héritiers, lesquels ne seront pas riches, attendu que je

n'ai presque que du viager, et ma terre de Ferney, qui est plus agréable qu'utile.

Je soumets toutes ces raisons à votre prudence et à votre amitié, et je vous supplie de vouloir bien faire un acte légal à Paris, où l'on ne paye point de droits de contrôle. Je vous envoie le modèle de cet acte, qui peut être dressé entre vous et le notaire, sans qu'il soit besoin de ma procuration. Et si on en voulait absolument une, je l'enverrais sur-le-champ, à la réception de vos ordres.

Il faut que je vous dise tout, pardonnez-le-moi, mon respectable ami. Il me revient de plusieurs endroits que votre terre de la Marche ne suffit pas pour remplir les droits prétendus ou à prétendre de monsieur votre fils et de mesdames vos filles. On affecte de répandre que vous vous êtes fait un peu d'illusion dans vos espérances, et qu'on peut abuser de votre facilité. Je ne peux croire qu'ayant si longtemps et si bien décidé des affaires des autres, vous n'ayez pas mis dans les vôtres propres toute la clarté et toute la sûreté qui doivent y être.

Je m'en rapporte, mon digne magistrat, à votre sagesse, à la connaissance parfaite que vous devez avoir des affaires, à votre intégrité et à votre compassion pour l'héritière de Corneille, qui n'a de fortune que ces 20,000 livres et l'espérance vague du produit d'une souscription. Pardonnez-moi, je vous en conjure, la liberté que je prends de vous donner avis des bruits publics, et n'imputez cette liberté qu'à mon tendre attachement.

Je ne peux vous exprimer ma surprise et ma douleur de la conduite de monsieur votre fils envers vous. N'y a-t-il nul accommodement à faire? Le malheureux billet que vous lui avez donné, portant approbation et quittance de toute sa gestion, ne vous condamnerait-il pas dans la rigueur de la justice, qui n'examine pas si vous avez été surpris ou non, si vous avez signé ou non votre ruine, si vous avez fait cette reconnaissance à la hâte ou avec mûre délibération? Quel recours pourrait avoir un homme de votre âge et de votre rang? Je n'en vois aucun. *Legem tibi dixisti.*

Vous mettez en évidence les procédés cruels qu'on a eus avec vous, mais irez-vous plaider contre votre signature? Encore une fois il ne m'appartient pas de m'ingérer dans vos affaires, et d'oser vous donner un conseil. Je me borne à des souhaits, au vif intérêt que je prends à tout ce qui vous touche, et au tendre et respectueux dévouement que je conserverai pour vous toute ma vie.

Je vous proteste que je ne crois aucun des bruits qu'on sème malignement à Dijon. Mais encore une fois j'ai cru qu'il était du devoir de ma respectueuse et tendre amitié de vous en donner avis. On dit que vous avez mis la Marche en vente, et que ces fausses

rumeurs ont été répandues exprès pour empêcher l'acquisition.

Votre ville de Dijon ne vaut pas grand'chose, à ce que les bonnes gens assurent; mais vous n'en êtes que plus respectable pour moi, qui vous adore. V...

Le diable est dans les parlements d'Aix et de Dijon; mais où n'est-il pas?

48. — A M. FYOT DE LA MARCHE[1].

21 janvier 1763.

Mon cher et respectable magistrat, j'ai été instruit en détail du jugement de vos arbitres. Bien des gens trouvent qu'ils ont passé leur pouvoir, en stipulant l'emploi que vous devez faire de l'argent qu'ils ont décidé vous appartenir. Aussi je ne regarde point cette sentence arbitrale comme un jugement, je la regarde seulement comme une médiation amicale. On vous adjuge 15,000 livres reversibles à monsieur votre fils. C'est un mince objet, et c'est à vous à voir si vous voulez vous assujettir vous-même à cette condition.

Si vous permettiez à ma tendre et respectueuse amitié de vous dire mon avis, je vous conjurerais de ne faire aucune difficulté de signer, parce que d'un trait de plume vous mettez fin à l'affaire la plus désagréable; parce que vous montrez par là une magnanimité supérieure au mauvais procédé qu'on a eu avec vous; parce que vous ne laissez voir aucune envie de vous ressentir de ce procédé; parce que vous restez le maître absolu de disposer de votre bien, et qu'enfin onze cents louis sont peu de chose.

J'ajouterais que c'est le sentiment de toutes les personnes qui vous sont attachées. Vous aurez, en différant un peu, fait voir aux arbitres qu'ils ont passé leurs pouvoirs, et, en signant, vous signerez votre repos. Si vous avez déjà terminé, je vous en félicite; sinon j'ose vous en prier, et je vous prie surtout de me pardonner ma liberté.

Quant à la bagatelle dont il s'agit entre nous, permettez-moi de vous dire que M. Tronchin dicta votre billet comme un mémorandum. C'est l'usage des négociants; souvent même ils se contentent de porter les sommes sur leurs registres. Cela n'a rien de commun avec les formes judiciaires. C'est ensuite aux parties qui ont déposé l'argent chez eux, ou qui l'ont reçu, à faire entre eux les arrangements dont ils conviennent. Votre billet, dont un double est entre

1. Même source.

mes mains et dont l'autre est probablement resté à Lyon, entre celles de M. Camp, associé de M. Tronchin, porte : *J'ai reçu, par les mains et des deniers de M. Tronchin,* 20,000 *livres de M. de Voltaire, dont je lui tiendrai compte. Fait double, ne servant que d'un seul et même acquit.* 13 *septembre* 1761.

Ce billet est proprement une quittance : le mot *d'acquit* le dit expressément, *les deniers de M. Tronchin* le confirment encore, et il est sûr que vos héritiers pourraient contester le payement aux miens.

Je vous ai déjà mandé que la procuration pour Gex n'obviait point au payement du contrôle ; que d'ailleurs la date de l'emprunt était omise ; ainsi vous avez trouvé bon que je vous proposasse un acte à Paris, attendu que le contrôle n'y est pas en usage. J'aurai l'honneur de vous renvoyer la procuration de Gex, non remplie, et le double de votre billet, avec annulation motivée au bas, et je redemanderai l'autre double à M. Camp, que je vous adresserai à l'instant que je l'aurai reçu. Vous pouvez, en attendant, pour plus grande sûreté, rappeler le billet et l'annuler dans le contrat.

Je suis toujours émerveillé du long loisir de votre parlement. J'avais en main la cause de six frères auxquels on a ravi leur bien par une antichrèse odieuse; j'avais obtenu pour eux une sentence dans la caverne de Gex, nommée bailliage : l'oisiveté du parlement ôte ainsi le pain à six orphelins. Il y a peut-être cent familles dans le même cas. Vous m'avouerez que cela n'est pas juste, et que ce n'est pas la peine d'avoir fait serment de rendre la justice, pour ne la pas rendre. Ce délai m'afflige extrêmement. La plupart des choses que je vois n'ont point d'exemple ; il est vrai que ce ne sont que des épines, des tracasseries plus ridicules que dangereuses, mais elles sont désagréables et nous avilissent aux yeux des étrangers.

J'ai lu le réquisitoire du procureur général de Provence contre les jésuites. Je trouve qu'on est beaucoup plus éloquent en province qu'à Paris. La capitale ne se signale que par l'opéra-comique.

Adieu, mon illustre magistrat, mon respectable ami; continuez-moi des bontés qui me sont si chères. V.

Je serais enchanté que M. de Caylus voulût approuver votre dessinateur, et qu'il vous donnât une attestation que je pusse montrer à Cramer. Pour moi, je suis très content, quoique les figures ne soient pas toujours correctement dessinées, et je trouve que *Pertharite*, *Don Sanche*, *Théodore*, *Attila*, *Pulchérie*, *Othon*, *Suréna*, *Bérénice*, *Sophonisbe*, *la Toison d'or*, *Andromède*, ne méritent pas les dessins de votre protégé. Quel fatras ! que de pauvretés et que de préjugés !

49. — A M. FYOT DE LA MARCHE[1].

14 mars 1764.

Mon respectable et digne magistrat, mon vrai philosophe, je ne serais pas dans ma chaumière, je serais à présent dans votre palais de la Marche, si j'avais de la santé et des yeux.

De quel neveu me parlez-vous, s'il vous plaît, car il me semble que vous en avez plusieurs? Tout ce que je souhaite à vos neveux, à vos fils, à vos petits-fils, c'est qu'ils vous ressemblent tous.

M. le premier président actuel du parlement de Bourgogne paraît imiter vos bontés pour moi ; il daigne prendre le parti de mon petit pays de Gex, celui de Mme Denis et le mien, contre la rapacité des gens d'église. Il se prête aux vues de M. le duc de Praslin, qui veut bien soutenir nos droits; ainsi je suis fait pour avoir obligation à tout ce qui porte votre nom.

Que je vous loue, mon respectable magistrat, de passer vos jours à la Marche! Est-ce dans votre belle maison que se fera le mariage? Vous faites de si jolis vers pour le roi de Pologne que sûrement vous ferez l'épithalame. Vous n'aurez chez vous que des occupations agréables, tandis que dans Paris tout est en rumeur à l'occasion des jésuites. On emprisonne, on exile ; c'est le revers de ce qui se passait du temps de frère Le Tellier, confesseur de Louis XIV. Ce maraud prodiguait les lettres de cachet contre les ennemis des jésuites, et aujourd'hui on les prodigue contre leurs partisans.

Je crois vous avoir dit plus d'une fois qu'on finirait par lapider ces bons frères avec les décombres de Port-Royal ; le cas est arrivé. Il faut dans ce monde que chacun ait son tour. On dit que M. le duc de La Vauguyon est exilé; la cour n'a que des orages, la paix et le bonheur sont chez vous.

Vous avez la bonté de me parler de cette petite rente ; je l'ai payée à Mme Dupuits, et puisque vous voulez me rembourser, je vous supplie de faire tenir à votre loisir cette somme à M. Propiac, receveur général du domaine à Dijon, pour la faire parvenir à M. Camp, mon banquier à Lyon, associé de M. Tronchin. Je reconnais la bonté de votre cœur à cette attention. Vous avez pitié d'un pauvre homme qui bâtit dans un pays barbare, et qui s'est chargé d'une famille assez considérable : car j'ai chez moi M. et Mme Dupuits et leur sœur, outre un cousin de vingt-trois ans, paralytique pour le reste de sa vie. J'ai de plus un aumônier jésuite, ou ex-jésuite,

1. Même source.

que vous connaissez peut-être. Il a longtemps professé à Dijon ; ce n'est pas un Père Porée, mais aussi il n'en a pas le fanatisme, car ce pauvre Père Porée, tout homme d'esprit qu'il était, croyait à toutes les bêtises de la théologie, et, qui pis est, il avait le malheur de s'en piquer.

Vous, mon vrai philosophe, qui avez de la vertu, sans superstition, c'est auprès de vous que je voudrais vivre et mourir. Pardonnez si je vous assure de mon tendre respect par une autre main que la mienne, je ne suis pas encore en état d'écrire. V...

50. — A M. D'ALEMBERT[1].

2 décembre 1765.

Réponse à la lettre du 22 novembre (n° 6160). — Voltaire déclare que toute l'affaire de la pension de trois ou quatre cents livres dont jouissait Clairaut, et qui avait été accordée à d'Alembert après six mois de démarches réitérées, a été conduite malhonnêtement, petitement, indignement. Il le félicite de ne pas aller chez le roi de Prusse, et l'invite à lui envoyer le *Supplément à la Destruction des jésuites,* qu'il appelle une « petite drôlerie ».

51. — A M. D'ALEMBERT[2].

5 septembre 1766.

Réponse à la lettre du 29 auguste (n° 6476). — Voltaire l'engage à publier la lettre de Jean-Jacques Rousseau à Hume, le prie de témoigner son attachement à M. de La Chalotais, dont le procès faisait alors beaucoup de bruit, et de le rappeler au souvenir de Frédéric II.

52. — A M. D'ALEMBERT[3].

27 octobre 1766.

Voltaire vient de lire le procès d'un philosophe bienfaisant contre un charlatan ingrat (la contestation entre Hume et J.-J. Rousseau). Il désavoue la *Lettre au docteur Pansophe.* Il conseille de nommer M. Thomas à la place de M. Hardion, historien, qui venait de mourir.

1. Journal le *Temps,* 31 juillet 1884.
2. Journal le *Temps,* 31 juillet 1884.
3. Journal le *Temps,* 31 juillet 1884.

53. — A M. D'ALEMBERT[1].

Du 29 décembre 1766.

Voltaire se félicite de ce que La Harpe a le prix de prose et fait une bonne tragédie; il le recommande à d'Alembert.

54. — A M. D'ALEMBERT[2].

30 janvier 1767.

Voltaire lui annonce la perte d'un cahier de l'ouvrage de d'Alembert (*la Destruction des jésuites*) qu'on imprimait alors à Genève. Il se plaint des troubles de Genève.

55. — A M. D'ALEMBERT[3].

6 mars 1767.

Voltaire exprime des regrets pour lés fautes qui existent dans un prétendu ouvrage de mathématiques de d'Alembert (qui n'est autre, comme nous l'avons dit, que l'ouvrage sur la *Destruction des jésuites*). Il lui recommande sa tragédie des *Scythes*.

56. — A M. D'ALEMBERT[4].

13 avril 1767.

Voltaire y parle en termes énigmatiques de l'impression des ouvrages de d'Alembert et de leur expédition à Paris. Quelques mots sont relatifs à l'évêque du Puy, Jean-Georges, qui avait refusé de prononcer l'oraison funèbre de Mme la Dauphine. « Je ne le croyais pas si sage ». Le gouvernement d'Angleterre fait une pension à Jean-Jacques; pourquoi le gouvernement de France n'en fait-il pas à Fréron? — Cette lettre est signée BOURSIER.

57. — A M. D'ALEMBERT[5].

25 juillet 1767.

Vous avez dû recevoir la seconde lettre (sur l'édit du roi d'Espagne pour l'expulsion des jésuites). Voltaire lui recommande La Harpe, qui a fait un éloge de Charles V. Jean-Jacques est à Vesel... Londres vaut un peu mieux, et rien n'est bon pour Jean-Jacques.

1. Journal le *Temps*, 31 juillet 1884.
2. Journal le *Temps*, 2 août 1884.
3. Journal le *Temps*, 2 août 1884.
4. Journal le *Temps*, 2 août 1884.
5. Journal le *Temps*, 2 août 1884.

58. — A M. D'ALEMBERT[1].

27 juillet 1767.

Voltaire est enchanté de ce que La Harpe vient de remporter le prix pour l'éloge de Charles V. Il le prie de voir M. Capperonnier. Il lui mande que l'impératrice de Russie a fait traduire *Bélisaire*.

Ce billet est celui dont l'absence est constatée, tome XLV, page 333, note 1.

59. — A M. D'ALEMBERT[2].

Ce 5 mars 1768.

On annonce une édition fort jolie de *la Guerre de Genève*. Cette publicité lui est très préjudiciable. On imprime les ouvrages du savant Abauzit contre la Trinité, l'Apocalyse, l'éternité des peines et les mystères. Cela fera beaucoup de mal. Il n'y a qu'un point sur lequel on soit d'accord à Genève, c'est le mépris et l'horreur qu'on a pour Calvin.

P. S. Tronchin, procureur général de la petite république, fut assailli hier au soir par plus de cinq cents personnes. Les commissaires du peuple eurent beaucoup de peine à le tirer de leurs mains. 6 mars 1768.

60. — A M. D'ALEMBERT[3].

11 avril 1768.

Voltaire recevra avec empressement des grands d'Espagne qui ne sont point superstitieux. (Il s'agit probablement du marquis de Mora et du duc de Villa Hermosa.) Il a oublié les torts de La Harpe (qui lui avait dérobé des manuscrits). Mme Denis doit être heureuse à Paris. Il lui fait 20,000 francs de pension et lui en assure 35,000. La petite Corneille est bien mariée. Il a eu soin de tous ses parents. Il n'aura rien à se reprocher quand il rendra sa chétive figure aux éléments.

61. — A M. D'ALEMBERT[4].

13 mai 1768.

Voltaire l'engage à lire la page 48 de la nouvelle édition du poëme de *Genève;* il est bon de faire une correction fraternelle à l'apostat La Bletterie. Frère Marin prétend qu'on peut imprimer *la Guerre de Genève* à Paris. — Il paraît deux éditions de la *Mort du chevalier de La Barre;* il n'a vu encore ni l'une ni l'autre.

1. Journal le *Temps*, 2 août 1884.
2. Journal le *Temps*, 2 août 1884.
3. Journal le *Temps*, 2 août 1884.
4. Journal le *Temps*, 2 août 1884.

62. — A M. D'ALEMBERT[1].

28 juin 1768.

Impromptu sur le *Tacite* de La Bletterie (le même que nous avons donné tome XLVI, page 72). Cet orgueilleux phrasier n'a d'autre parti à prendre que de se refaire convulsionnaire.

63. — A M. WAGNIÈRE[2].

7 mai 1778, à Paris, quai des Théatins.
Partira quand pourra.

Je vous embrasse, mon cher Wagnière, vous, votre femme, et Mimi, et Hénoc; je suis bien fâché de vous avoir laissé partir seul. Je vous prie d'ajouter à la caisse de livres que vous m'enverrez tout ce qui touche à la langue française, comme la Grammaire de Port-Royal, celle de Restaut, les *Synonymes* de Girard, les *Tropes* de Dumarsais, les *Remarques* de Vaugelas, le Petit Dictionnaire des Proverbes, les Lettres de Pellisson. Vous trouverez tous ces petits livres, à gauche du poêle au bord de la bibliothèque. Plus le livre de chirurgie de Thévenin in-4°. J'ajoute encore un livre en deux volumes sur l'orthographe française, qui doit être sur le bureau de la bibliothèque.

Revenez le plus tôt que vous pourrez, mon cher ami, je ne peux me passer ni de vous ni de mes livres.

Si vous ne revenez pas bien vite, je pars, mort ou vif, vous chercher. V.

64. — A M. WAGNIÈRE[3].

Le 10 mai 1778, à Paris.

Mon cher Wagnière, je vous ai déjà mandé combien je désirais vous voir et combien je regrettais Ferney dans le brillant fracas de Paris. Tout le monde oublie que j'ai quatre-vingt-quatre ans et que je suis malade! On me tue, et vous êtes absent!

Je vous ai déjà prié de revenir dans le carrosse de Mme Denis, et d'apporter avec vous mes papiers, que vous trouverez dans les tiroirs du bureau de ma chambre à coucher. Ces papiers consistent dans des reconnaissances, des billets et des lettres de change qui

1. Journal le *Temps*, 2 août 1884.
2. *La Vie intime de Voltaire aux Délices et à Ferney.*
3. Même source.

sont dans le tiroir du côté du lit; excepté celles que vous jugerez à propos de laisser entre les mains de M. Martin, mon procureur.

Il y a aussi quelques autres papiers dans le tiroir du milieu, comme les affaires concernant le Wurtemberg et le Palatinat, et quelques autres feuilles volantes.

Il y a d'autres papiers de simple littérature qui sont épars sur le même bureau : je vous prie d'emporter tout cela avec vous; gardez les autres qui sont dans la bibliothèque, il n'y a que la seule lettre de M. Pasquier que je serais bien aise de retrouver; mais ne vous donnez pas trop de peine pour la chercher; votre présence est beaucoup plus nécessaire que cette lettre : c'est de vous surtout que j'ai besoin, mon cher ami, surtout dans l'état funeste où ma mauvaise santé m'a réduit.

A l'égard des petites affaires à consommer pour le présent avec MM. Souchay et Schérer, cela ne me paraît souffrir aucune difficulté.

Pour ce qui regarde mes livres, je vous ai prié déjà d'y ajouter ce que vous trouverez concernant la langue française, et de joindre aux livres italiens en maroquin un petit livre en même format intitulé *il Vocabulario.*

J'ai demandé aussi une anatomie de Thévenin, dans laquelle on trouve un dictionnaire très utile des maladies et des remèdes; c'est un in-quarto qui est à côté de la première fenêtre en entrant. Je vous prie d'y joindre le Dictionnaire celte, imprimé en deux ou trois volumes in-folio, qui est au premier rayon des livres italiens. Joignez-y la Grammaire italienne de Buon Mattei, petit in-quarto qui est parmi ces livres italiens, excellent ouvrage dont j'ai besoin.

Vous pouvez trouver aussi, parmi les livres anglais ou dans un coin de la nouvelle addition faite à ma bibliothèque, un livre anglais en deux volumes bien reliés, intitulé *the Origine of the language.*

Je crois que voilà tout ce qu'il me faut. Envoyez-moi mes livres par les rouliers; ils arriveront quand ils pourront, je vous manderai à qui il faudra les adresser; mais encore une fois, mon cher ami, c'est de vous dont j'ai le plus besoin. — J'embrasse votre femme et votre fille, et fais mes compliments à Hénoc. Revenez le plus tôt que vous pourrez. V.

65. — A M. WAGNIÈRE[1].

13 mai 1778, Paris.

J'ai reçu, mon cher ami, votre lettre du 8 mai avec une grande

1. Même source.

consolation ; j'en avais besoin ; je crains bien d'avoir changé mon bonheur contre de la fumée. D'ailleurs, ma maladie augmente tous les jours. On me ruine pour achever une maison dans Paris, et je ne bâtis que mon tombeau.

Si j'étais assez heureux pour jouir de cette maison quelques années avec une santé moins déplorable, soyez très sûr que je viendrais tous les ans passer quatre mois à Ferney ; mais je suis actuellement dans les horreurs de la souffrance et de la ruine.

Il faut que la tête périgourdine de Bardy lui ait absolument tourné pour faire venir sa femme à Paris. Je n'ai de quoi la loger, ni chez M. de Villette ni chez moi. J'avais recommandé expressément à Bardy de ne prendre aucun parti et d'attendre. Il fait une extravagance à laquelle on ne pourra remédier.

Bétems de Moens est assurément le maître de rentrer dans son pré en payant ; il n'y a pas grand mal à cela ; je ne suis pas fort empressé d'avoir du terrain dans la censive de Genève.

J'ai reçu la lettre de change pour Pauvier, devenue inutile ; je le compte actuellement payé, et que tout est en règle. Je ne me mêlerai plus d'aucun envoi des montres de Ferney, c'est au sieur Reynaud à se charger de toute la correspondance.

M. d'Ogny favorise plus que jamais notre colonie, c'est la meilleure protection qu'elle puisse avoir dans le royaume. Nos horlogers demandent des lettres patentes, ils les auront ; elles leur coûteront beaucoup d'argent, elles ne serviront de rien tant que le généreux M. d'Ogny daignera les favoriser. Dites-leur bien, mon cher ami, que cette bonté de M. d'Ogny vaut mieux que toutes les lettres patentes du grand sceau de cire jaune.

A l'égard de la caisse des livres, il faudra l'adresser à M. de Neuville, maître des requêtes, intendant de la librairie, en son hôtel à Paris ; mais attendez une seconde lettre de moi pour faire cette adresse, parce que mes souffrances continuelles ne m'ont pas encore permis de lui parler. Vous pourriez mettre dans cette caisse de livres le paquet intitulé *Recueil de vers en plusieurs langues*. Il est sur mon bureau dans ma chambre à coucher, ou sur le bureau de ma bibliothèque. J'ajoute au catalogue des livres que j'ai demandés le poème des *Saisons* de M. de Saint-Lambert, dernière édition, sans oublier le livre le plus nécessaire, qui est l'*Almanach royal*.

Je crois que nous pourrions affermer Ferney à peu près pour le prix qu'on en offre ; mais il faut attendre. Il est bon que Porami vende cette année les denrées à Genève, qu'il voie avec votre femme ce qu'on en pourra tirer, et qu'elle nous envoie les comptes à Paris, sous le couvert de M. de Vaines ou sous tel autre qu'on indiquera. Elle pourra vendre aussi la plus grande partie des vins de France

et des liqueurs, et ne réserver que ce qui pourra nous être nécessaire pour un voyage que nous y ferons. Elle pourra vendre aussi l'huile, qui se gâterait à la longue, et se chargera de payer le curé sur le prix de toutes ces ventes et d'en tirer un reçu. M. de Florian a dû vous montrer un billet de moi par lequel je vous prie de lui donner, selon sa demande, deux appartements en haut dans le château avec la jouissance de la cuisine et celle de la promenade dans le jardin. Il compte rester tout l'été, et louer Bijou à des Anglais.

Je vous attends et vous embrasse avec la plus tendre amitié.

66. — A M. WAGNIÈRE[1].

14 mai 1778, Paris.

Mon cher ami, M. de Crassier est tout étonné de se voir obligé de payer, pour le champ que je lui ai donné, les dîmes que je ne payais pas, et beaucoup de redevances au roi dont ce champ était exempt, comme étant de tout temps de l'ancien dénombrement. M. de Crassier ne sait-il pas que ces privilèges sont perdus dès que le terrain a passé dans des mains étrangères? Voilà pourquoi nous avons stipulé dans notre contrat qu'il payerait pour moi toutes les redevances attachées à la pièce de terre qu'il m'a donnée en échange. Si vous trouvez moyen de lui en parler, vous pourrez lui faire sentir la nécessité indispensable où il s'est mis. Vous me ferez plaisir de m'envoyer la grosse de notre contrat avec lui. Vous pourrez me l'adresser chez M. d'Ogny avec les papiers que vous jugerez les plus nécessaires. M. d'Ogny me fera tenir avec promptitude tout ce que vous m'adresserez sous son enveloppe.

Mandez-moi, mon cher ami, si M. et Mme de Florian sont chez moi en effet, et s'ils ont loué Bijou à des Anglais pour cet été, comme ils s'en flattaient. J'ignore si Céret et d'autres débiteurs vous ont payé quelque chose. Vous les avez sans doute informés que vous êtes nanti de ma procuration et de celle de Mme Denis; je m'en rapporte à vous sur toutes les affaires de quelque nature qu'elles soient. Je suis un peu étonné de n'avoir pas encore reçu de M. Henri Scherer les lettres de change que j'attendais; mais il faudra bien qu'il se mette en règle, pour moi et pour vous.

Demandez, je vous prie, à M. Dupuits, si l'on a imprimé la traduction française des *Lois de l'impératrice de Russie*.

Je vous demande de m'envoyer sous l'enveloppe de M. de Vaines

1. Même source.

deux *Prix de la Justice et de l'humanité.* Je voudrais ensuite deux exemplaires de la *Bible des aumôniers du roi de Prusse*, sous la même adresse en deux envois différents.

Je voudrais bien savoir si le *Pascal* Condorcet est fini; je vous prie de vous en informer à Grasset de Genève.

Je n'ai point cette fois d'autre prière à vous faire. Je crains seulement d'avoir toujours oublié, parmi les guenilles que je fais venir, un beau manteau de satin blanc qui me serait actuellement assez nécessaire; je vous prie de le faire mettre parmi mes hardes; en voilà assez pour aujourd'hui. J'ai bien peur de ne pouvoir être dans ma maison que dans deux mois. Je vous embrasse de tout cœur, vous et toute votre famille.

J'ajoute à ma lettre que M. d'Hornoy, qui est chez moi dans ce moment, protège la colonie beaucoup plus qu'elle ne croit et qu'elle peut l'espérer. Il se donne des mouvements continuels pour obtenir les lettres patentes que nos horlogers demandent, et pour les faire enregistrer à la cour des monnaies. En attendant, ils ont toujours M. d'Ogny, et certainement ils ne seront pas abandonnés.

67. — A M. WAGNIÈRE[1].

15 mai 1778.

Je vous écrivis hier 14, mon cher Wagnière, une assez longue lettre envoyée à M. de Vaines pour vous la faire parvenir, et, le moment d'après, je reçus par le valet de chambre de M. d'Ogny une caisse d'asperges pourries, qui empuantit tous les cabinets dorés et tous les nids à rats de M. de Villette. Hélas! pourquoi envoyer de l'eau à la rivière? je crains que nous n'ayons usé les bontés de M. d'Ogny. J'aurais bien mieux aimé que vous m'eussiez envoyé sous son adresse les papiers dont j'ai besoin. Je vois par votre lettre qui accompagnait les asperges que vous m'envoyez des *Pascal* Condorcet, par M. de Vaines. Puissent-ils arriver à bon port; cela est délicat.

Je réponds aux questions de votre lettre, pour ne pas grossir le paquet en vous renvoyant vos questions :

1° N'affermons pas Ferney cette année, nous verrons ce que nous pouvons en tirer.

2° Envoyez-moi le contrat avec M. de Crassy; il faut que nous le lisions pour y répondre.

1. Même source.

3° Je payerai pour la maison du frère de Jaquet et pour toutes les autres, au premier semestre qui viendra de Montbéliard.

4° Ne manquez pas, je vous prie, de m'envoyer le billet que j'ai de Dunoyer, par lequel il me déclare qu'il n'a rien à me demander pour la maison Gabard, et que c'est à Gabard à payer les additions qu'il a ordonnées par delà le marché convenu. Ce billet est d'une grande importance, vous le trouverez dans une des liasses du dernier tiroir de ma chambre à coucher.

5° Sans doute, mon cher ami, il faut laisser à Cabussat et à J. Louis son habit ; mais il convient que lui et sa femme payent un petit loyer.

Les tabliers aux filles.

Il est à présumer que Céret payera quelque chose de ce qu'il doit. J'ai besoin de rassembler à présent toutes mes ressources pour la vie de Paris.

Ne pourriez-vous pas mettre dans le premier paquet que vous m'enverrez par M. d'Ogny les billets de Lavit, Lafond et de Beaumont ? Je pense qu'ils ne seront échus que quand vous serez établi dans notre agréable maison de Paris. Vous reviendrez sans doute dans le carrosse de Mme Denis, vous ramènerez son bagage et mes guenilles.

Ne m'écrivez plus par M. de Vaines, il vient de partir pour Chanteloup et pour une autre maison de plaisance. Il a donné ordre chez lui qu'on reçût vos paquets à moi adressés sous son enveloppe ; je les enverrai chercher. Envoyez vos autres paquets subséquents à M. de Montsauge, directeur et administrateur des postes de France, avec mon adresse sous l'enveloppe. Il est averti, il me fera délivrer ce que je réclamerai ; sa demeure est : Sur le rempart, n° 9.

Voilà une lettre bien longue et qui donne de la peine au pauvre malade. Je ne puis répondre à Auzière, qui m'écrit qu'il va tout abandonner ; en ce cas, il va contribuer à ma ruine ; il veut retourner à Genève ! tous ces gens-là sont insensés et injustes. Dites-leur bien, mon cher ami, que je leur suis cent fois plus utile à Paris qu'à Ferney; répétez-leur qu'ils n'auraient jamais osé se flatter d'une protection aussi puissante et aussi continue que celle de M. d'Ogny. Ils demandent des lettres patentes qui ne contiendront que la permission d'être taxés : ils les auront, les lettres enregistrées qu'ils demandent si imprudemment, mais avertissez-les qu'elles coûteront plus de mille livres : il leur en coûtera cher pour être esclaves. Ils sont comme Vial, qui, exerçant librement sa profession, veut payer cent écus pour n'être plus libre. Tout cela est fou. Dieu veuille avoir pitié de ces têtes ! Je finis, ma main succombe au fardeau d'écrire.

Je souffre des douleurs incroyables. Adieu, mon ami, que n'êtes-vous ici ! V.

P.-S. **— Je reçois dans ce moment par la petite poste votre petit paquet du 10 mai. Je crains bien que l'envoi des asperges n'ait dégoûté M. d'Ogny ; ce serait le plus grand malheur qui pût m'arriver à la suite de tant d'autres. Ah ! qu'on m'a trompé ! je n'en puis plus.**

De tous les papiers que vous pouvez m'envoyer de Ferney le plus nécessaire est le compte de Schérer de Lyon. Je suis bien étonné de ne pas recevoir de lettres de lui. Adieu encore une fois.

Nous trouvons encore dans le catalogue Dubrunfaut, sous le n° 34, une lettre sans date, adressée à M. de Marville, ainsi analysée :

« Lettre où il lui soumet un petit ouvrage italien qu'il a composé pour quelques académies d'Italie dont il est membre. Il demande la permission d'en faire tirer cinq douzaines d'exemplaires. »

Et, sous le n° 35, une lettre également sans date, adressée à Mme de Vaux, ainsi analysée :

« Il s'excuse d'avoir tant tardé à lui répondre. « Le cœur est tout ce qui « reste aux pauvres vieillards, et le mien est encore jeune pour l'amitié. Vous « avez vu Paris et Versailles, mais il vaut encore mieux cultiver son jardin que « d'admirer ceux des rois... » Il mande que Mme Denis est toujours à Paris. »

M. Bengesco, dans le tome II de la *Bibliographie de Voltaire,* page 432, appelle notre attention sur les remarques manuscrites qui sont à la marge d'un exemplaire de l'*Examen de la nouvelle histoire de Henri IV de M. de Bury*, Genève, Philibert, 1768, in-8°. Cet exemplaire se trouve à la réserve de la Bibliothèque nationale, Lb^{35} 27. Les remarques ont été dictées par Voltaire et écrites par Wagnière. Le titre est accommodé de la sorte : « Examen de la nouvelle *et détestable* histoire de Henri IV de M. de Bury, *par La Beaumelle encore plus décrié que Bury*, Genève, etc. » Ce que nous soulignons est intercalé à la main.

Les remarques sont généralement brèves et violentes ; elles consistent souvent en un mot ou deux : « Pillé, ridicule, mauvaise logique, toute cette page est absurde. » Il aurait donc fallu, pour juger de la valeur de ces critiques, reproduire la page entière de l'*Examen ;* on aurait été obligé d'en réimprimer ainsi des passages étendus, et comme il s'agit ici de critiques sur une critique, les choses n'eussent même été bien éclaircies que si l'on avait donné encore des fragments de l'histoire examinée. Il nous semble que l'intérêt d'une telle publication ne serait pas proportionné à la place qu'elle occuperait ; elle n'apprendrait rien au lecteur que la profonde irritation de Voltaire contre La Beaumelle, qui lui est surabondamment connue. Voyez l'article LA BEAUMELLE de la *Table analytique*.

Une de ces remarques toutefois, la plus longue, mérite d'être relevée; elle est à la page 62; la voici :

« Ce scélérat en démence (il s'agit toujours de La Beaumelle), ose ici faire entendre que Ravaillac était l'instrument dont la reine s'était servi. Si cela était, comment la reine ne l'eût-elle pas fait évader pendant les deux jours qu'on le laissa à l'hôtel de Retz et que tout le monde lui parlait? La reine ne devait-elle pas craindre qu'étant appliqué à la question il ne révélât ses instigateurs et qu'on ne remontât jusqu'à elle? Cette seule réflexion, à la suite de tant d'autres, ne dément-elle pas entièrement les abominables soupçons que des hommes aussi légers que méchants se plaisent encore à répandre. Le président de Thou, le duc de Sully lui-même, avouent que la reine éclatait en sanglots et fondait en larmes. Sully dit qu'il n'a jamais rien vu de si touchant. Un crime si noir et si réfléchi ne permet guère les sanglots et les pleurs. Voyez la justification du président de Thou qu'on a jointe à ce petit ouvrage. Les critiques de La Beaumelle sont d'un ignorant, d'un menteur, d'un sujet coupable et étourdi; il s'était déjà fait connaître sous tous ces titres. »

L'opuscule de Voltaire, *le Président de Thou justifié* (voyez tome XXV, page 477), est, en effet, imprimé à la suite de l'*Examen*. Nous ajouterons qu'on a inséré à la fin du volume la copie manuscrite de la lettre du 31 octobre 1768 à M. le président Hénault (notre n° 7372) avec la liste des dix articles que nous donnons dans la note 5, et la copie manuscrite de la lettre du 5 juillet 1769 à M. Marin (notre n° 7583). Il nous semble que c'est assez de cet extrait et de ces détails pour épuiser la curiosité du lecteur.

A tous ceux qui, sans se laisser troubler par les querelles des partis, ont bien voulu prendre intérêt à cette œuvre d'érudition sincère, nous adressons un dernier remerciement et disons, pour finir comme le texte de Voltaire, adieu encore une fois.

LOUIS MOLAND.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

FIN DE LA TABLE DU TOME LII ET DERNIER

Paris. — Typ. A. Quantin, 7, rue Saint-Benoît.

